

**Procès-verbal
du conseil municipal
du 10 mars 2022 à 18 heures 30**

Date de Convocation :

4 mars 2022

Présents :

Célia MONSEIGNE,

maire.

Nicolas TELLIER

Véronique LAVAUD

Michel ARNAUD

Hélène RICHET (donne procuration à compter du dossier n° 35)

Stéphane PINSTON

Marie-Claire BORRELLY

Georges MIEYEVILLE

Adjoints.

Joëlle PICAUD

Pascale AYMAT

Michaël CHAMARD

Daniel THEBAULT

Sarah GACHET

Laure PENICHON

Aude PIERRONNET

Sandrine HERNANDEZ

Arnaud BOBET

Déborah Marie MARTIN

Olivier FAMEL

Conseillers.

Sont excusé(e)s avec procuration :

Laurence PÉROU

Mickaël COURSEAU

Florion GUILLAUD

Jean-Louis TABUSTEAU

Vincent POUX

Christine CLEMENCEAU

Caroline CLEDAT

Mathieu CAILLAUD

Julie COLIN

Yann LUPRICE

Georges BELMONTE

Vincent CHARRIER

Est excusé sans procuration :

Michel VILATTE

Est absent sans procuration :

Thierry TOURNADE

Secrétaire de séance :

Michaël CHAMARD

Madame le maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme MONSEIGNE : Merci, chers collègues, d'être présents ce soir. Un soir un peu inhabituel puisque c'est la première fois que nous faisons un conseil municipal un jeudi soir. Juste pour vous expliquer que le festival Péripe'cirque a pu se réorganiser, se remettre en place cette année. Il y avait un spectacle dans la salle du Champ de Foire en début de semaine. L'idée a été de déplacer exceptionnellement la date, en tout cas le jour du conseil municipal, la raison pour laquelle nous nous retrouvons ici ce soir, un jeudi, et peut-être aussi la raison pour laquelle un certain nombre de collègues sont absents, parce que c'est vrai que tout le monde s'est organisé pour pouvoir être disponible le lundi soir. Aujourd'hui, nous avons 12 collègues absents excusés qui ont pu donner pouvoir.

Vincent CHARRIER, absent excusé qui a donné pouvoir à Olivier FAMEL ; Georges BELMONTE, absent excusé qui a donné pouvoir à Arnaud BOBET ; Vincent POUX, absent excusé qui a donné pouvoir à Stéphane PINSTON ; Mathieu CAILLAUD, absent excusé qui a donné pouvoir à Nicolas TELLIER ; Caroline CLEDAT, absente excusée qui a donné pouvoir à Stéphane PINSTON ; je vous rappelle que nous sommes encore dans une règle qui nous permet d'avoir 2 pouvoirs. Cela va bientôt s'éteindre, donc il va falloir prévenir nos collègues. Michel VILATTE, absent excusé sans pouvoir ; Julie COLIN, absente excusée qui a donné pouvoir à Pascale AYMAT ; Yann LUPRICE, absent excusé qui a donné pouvoir à Laure PENICHON ; Christine CLEMENCEAU, absente excusée qui a donné pouvoir à Véronique LAVAUD ; Jean-Louis TABUSTEAU, absent excusé qui a donné pouvoir à Michel ARNAUD ; Mickaël COURSEAU, absent excusé qui a donné pouvoir à Nicolas TELLIER, tu as 2 pouvoirs, Laurence PÉROU absente excusée qui a donné pouvoir à Marie-Claire BORRELLY, et Thierry TOURNADE absent.

Juste saluer d'abord les agents qui sont là ce soir ; ce sera peut-être la dernière fois que nous nous réunissons exceptionnellement dans la salle du Champ de Foire. J'espère que nous pourrons, la prochaine fois, nous réunir dans la salle du conseil municipal. Cela sera plus facile, à la fois pour les techniciens, la projection et les enregistrements surtout du conseil municipal, puisque là, nous enregistrons de façon un petit peu acrobatique, et parfois, les enregistrements ne sont pas toujours très bons. Faire la transcription des interventions du conseil municipal pour notre secrétaire des assemblées, c'est parfois un peu compliqué. Ensuite, je voudrais saluer la présence de Rodolphe JEANROY, qui nous fait le plaisir aujourd'hui d'être parmi nous pour les comptes administratifs et surtout la présentation des comptes de gestion. Pour les élus communautaires, nous avons déjà pu faire connaissance avec les nouveaux collaborateurs de la DGFIP qui sont aujourd'hui présents à Saint-André-de-Cubzac dans le cadre de la restructuration de la DGFIP. Ce soir, nous avons donc le plaisir d'accueillir Rodolphe JEANROY qui va nous présenter les comptes de gestion et ensuite, nous déroulerons le reste de l'ordre du jour du conseil municipal.

Peut-être qu'avant d'ouvrir l'ordre du jour et en préambule, je salue la presse pardon, je n'ai pas salué les représentants de la presse locale, Haute-Gironde et Sud-Ouest, merci de votre présence. J'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure, mais je remercie évidemment la directrice générale des services, le directeur des affaires financières et des ressources humaines, et tous les chefs de service qui sont là ce soir, parce que la préparation du compte administratif, du débat d'orientations budgétaires et tous les dossiers que nous examinons ce soir, ce sont eux qui les préparent et ensuite, ce sont eux qui nous permettent de les mettre en œuvre, donc encore une fois, je les remercie.

Évidemment, comment ne pas ouvrir cette séance du conseil municipal sans exprimer ce que tout responsable politique attaché aux valeurs démocratiques et aux Droits de l'Homme exprime en ce moment. Ce qu'il se passe en Ukraine, ce qu'il se passe toujours en Syrie, en Afghanistan, au Yémen, au Congo, ce qui pourrait se passer demain à Taïwan, toutes ces guerres sont effroyables et d'un mépris sans nom pour des citoyens réduits à l'état de martyrs.

Nous restons glacés devant les bombes qui tombent dans les écoles ou dans les maternités, sur un peuple qui n'a commis d'autre crime que celui de choisir son destin. La vie ou la liberté ? La paix ou la liberté ? Vladimir Poutine ne laisse pas d'autre choix aux Ukrainiens.

Nous sommes terrifiés devant la menace que fait peser sur toute l'Europe, la folie totalitaire du président Russe. Face à cela, que pouvons-nous faire ? La première chose que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est participer à la solidarité humaine qui se met en place. Accueillir les Ukrainiens qui fuient et aider les ONG à porter secours à ceux qui restent. Les premiers Ukrainiens qui arrivent aujourd'hui ont de la famille en Gironde.

Dans un deuxième temps, très vite, il faudra accueillir des familles sans attache, ce qui demandera un accompagnement adapté. La préfecture et le département de la Gironde préparent les conditions de leur accueil en identifiant les propositions d'accueil, et en particulier celles venant d'habitants d'origine ukrainienne ou parlant la langue. Nous faisons de notre côté remonter à la préfecture les propositions qui arrivent en mairie.

Pour ma part, j'ai fait savoir à la sous-préfecture, qui a sollicité les maires, que nous pourrions disposer d'un hébergement, puisque la trésorerie de Saint-André-de-Cubzac était maintenant inoccupée et que nous pourrions rendre ce bâtiment habitable dans les meilleurs délais.

Véronique LAVAUD ici présente, et je la remercie du temps qu'elle a passé cette semaine et aujourd'hui, est en contact avec le pasteur qui gère la maison protestante de Bordeaux, pour accueillir une famille de sept enfants (les parents et sept enfants). Nous mettons tout en œuvre pour pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions dès la fin du mois. Je sais que nous pourrions compter sur les associations et les institutions locales pour nous aider à les accompagner.

Nous ne pouvons pas l'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal, puisque la note de synthèse était partie et que je n'ai pas le droit de rajouter, même si vous m'aviez donné l'autorisation aujourd'hui de rajouter un point à l'ordre du jour. C'est le CCAS qui versera dès cette semaine une subvention au secours populaire d'un montant de 2 000 euros. Selon l'évolution de la situation et des besoins en dons financiers, puisque c'est cela le premier besoin des associations et des ONG, la commune pourra compléter cette subvention du CCAS par une subvention au Fonds Spécial FACECO, qui est un fonds qui a été créé pour les actions extérieures des collectivités locales.

La deuxième chose que nous pouvons faire et que nous devons faire, c'est ouvrir les yeux et ouvrir les oreilles. Ne jamais oublier qu'en histoire, ce qu'il s'est passé une fois peut toujours se reproduire, et cela, dans n'importe quel pays. Ne pas laisser l'histoire se reproduire demande une vigilance politique permanente. Ne jamais oublier que la démocratie dans laquelle nous vivons nous permet, à nous, de ne pas laisser aux autres le soin de décider à notre place et à quelques semaines d'échéance électorale, je crois qu'il est important de s'en souvenir.

Ne pas se laisser non plus aveugler par ceux qui nous promettent, en France, de revenir au temps béni des colonies, à cette vieille époque où les femmes portaient des jupes droites et où la pilule n'existait pas.

Enfin, la troisième chose que nous devons faire, c'est cet effort permanent de penser l'impensable, parce que rien ne doit être impensable. Tout peut arriver : catastrophe politique, nous le voyons, catastrophe écologique, catastrophe industrielle et y penser, ce n'est pas se faire peur, c'est commencer à s'en protéger.

Voilà, au titre d'introduction, ce que je pouvais exprimer, en tout cas au nom de mes collègues de la majorité municipale, puisque nous nous étions mis d'accord pour qu'il y ait une expression commune ce soir. Ensuite, nous vous tiendrons au courant dès que nous serons en capacité d'accompagner les réfugiés ukrainiens, en tout cas selon nos possibilités je dirais, et nos facultés. Nous vous tiendrons au courant dès que les familles arriveront, parce qu'il faudra les accueillir dans les écoles, les accompagner – ils ne parlent pas la langue –, et trouver l'accompagnement et le soutien des associations locales pour cela.

Ensuite, nous allons regarder l'ordre du jour qui est relativement conséquent. Oui, pardon, Monsieur BOBET, excusez-moi.

M. BOBET : Est-ce que vous me permettez une intervention ?

Mme MONSEIGNE : Vous avez un micro à côté de vous.

M. BOBET : Merci, madame le maire, de me donner la parole. Si vous permettez que nous puissions dire deux mots à la suite de votre intervention.

Mme MONSEIGNE : Oui.

M. BOBET : Je vous remercie. Bien évidemment, c'est un sujet extrêmement grave que nous subissons aujourd'hui. Je vous rejoins, oui à la fraternité, oui à l'humanité, oui à l'accueil, oui à l'hébergement, oui à l'entraide bien évidemment. Je pense que nous sommes tous conscients de la situation. Maintenant, je dis un peu non à cette vision binaire que, par simplisme, l'on met en avant. C'est un sujet, c'est un conflit

extrêmement complexe qui a ses origines déjà en 2014. Nous avons bien évidemment toujours une information biaisée, d'autant plus aujourd'hui, et les enjeux sont absolument considérables et nous échappent un petit peu, du moins ici à Saint-André-de-Cubzac.

Parfois, le conflit est loin, parfois, le conflit est près et parfois, il est à nos portes. Aujourd'hui, Madame le Maire, municipalité de gauche, vous avez des employés qui sont en grève depuis début mars et qui, j'allais dire, subissent une contrainte là aussi très forte de votre part, puisqu'apparemment, il semblerait que tout dialogue soit rompu, mais vous allez pouvoir vous exprimer peut-être. Deuxièmement, vous gérez ce conflit en embauchant des intermittents pour pouvoir suppléer au travail de ces employés qui ne demandent pas grand-chose. Je m'étais permis d'ailleurs de leur répondre à ce sujet, parce qu'ils m'avaient fait part de leur préavis de grève. Tout cela concerne à la fois la salle du Champ de Foire, mais aussi principalement, j'ose le croire, le voir, l'association CLAP, pour laquelle j'avais répondu que cette mise à disposition du personnel affecté au Champ de Foire pour l'association CLAP, qui bénéficie de subventions faramineuses au regard de son impact sur les Cubzaguais. Alors, de deux choses l'une, soit cette association génère suffisamment de rentrées d'argent sans le recours aux subventions de façon à assumer les emplois permanents, soit elle ne le peut pas et il faut dans ce cas mieux considérer financièrement la mise à disposition du personnel de la mairie affecté à cette association. Voilà, je voulais simplement intervenir, vous poser une question : qu'est-ce que, solennellement, vous comptez faire pour résoudre ce conflit envers vos employés municipaux ? Je vous remercie.

Mme MONSEIGNE : D'abord, je laisse le soin à l'assemblée d'apprécier le rapport que vous faites entre ce qu'il se passe en Ukraine et une tension sociale relative dans notre commune. Chacun appréciera. La deuxième chose, c'est qu'il y a un règlement du conseil municipal qui veut que quand on souhaite poser une question, il faut prévenir le conseil municipal, et il n'y a pas de question écrite, donc effectivement, je ne répondrai pas à votre question, mais je répondrai par écrit à l'ensemble des élus et à l'ensemble du personnel municipal. Ce courrier est prêt, déjà depuis quelque temps. Je prenais le temps de l'écrire pour qu'il soit exhaustif, clair. Je le ferai. Dans pas longtemps, vous aurez ma réponse écrite avec un relevé objectif de la situation et de ce qui a précédé, date par date, etc. L'ensemble du personnel les aura aussi, quand je répondrai. Mais, je ne répondrai pas, donc ce n'est pas la peine de me reposer la question-là. Monsieur FAMEL, si vous souhaitez, je vous laisse...

M. FAMEL : Je vous remercie. Ne répondez pas à une question que je ne vous ai pas posée. Je voulais intervenir au titre de l'ostracisme et de la démocratie. Effectivement, je ne partage pas tout à fait les propos de notre collègue. Nous avons affaire, en face de nous, à un dictateur, qui se ne gêne pas de bombarder des hôpitaux, avec une rhétorique que nous connaissons, que malheureusement, les pays du Moyen-Orient connaissent aussi. C'est un dictateur sanguinaire. La lésion, à mon sens, n'est pas à monosens, elle est plurielle. Nous pouvons discuter avec un démocrate, mais c'est un peu plus compliqué avec un dictateur. Vous avez cité une liste de pays, peut-être que je ne l'ai pas entendu, il manquait notamment le Soudan qui, depuis quelques années, est pour le coup sous le joug d'un autre État phare mondial qui sert de faire-valoir pour les uns et pour les autres. C'était simplement pour exprimer que SAMVA, mais comme la majorité du peuple français, était solidaire du peuple ukrainien et que, j'espère qu'un jour, la démocratie deviendra la règle.

Mme MONSEIGNE : Merci de cette intervention, Olivier FAMEL. Il va falloir que nous trouvions un secrétaire de séance avant d'ouvrir l'ordre du jour du conseil municipal. En principe, nous avons une alternance entre les collègues féminines et les collègues masculins. Je vous propose parmi ceux qui sont là. Est-ce que Michel ARNAUD, non, il l'a été il n'y a pas longtemps. Mickaël COURSEAUX n'est pas là. Je vous propose Michaël CHAMARD, s'il accepte d'être secrétaire de séance ? Il a son crayon à la main, il est prêt. Merci, Michaël.

Je vais vous proposer d'adopter le procès-verbal du dernier conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques ? N'hésitez pas, parce que c'est vrai que la traduction des interventions est parfois... Olivier FAMEL ?

M. FAMEL : Je me félicite du probable arrêt de la pandémie, de manière que nous ayons des comptes rendus qui soient lisibles, parce qu'il me semble maîtriser un peu la langue française, bien que je sois la troisième génération d'un peuple du sud-est de l'Europe, mais quand je me lis, enfin j'essaye, c'est plutôt du déchiffrage que de la lecture. Je n'ai aucun doute que cela ne s'acharne pas sur l'opposition, je n'ai pas cette vision bien évidemment, mais j'avoue que là, c'est pénible.

Mme MONSEIGNE : C'est vrai. En plus, c'est vrai que parfois, notre collaboratrice entend mal. C'est vrai que parfois, nous-mêmes, dans notre expression, et moi la première, parce que quand je relis mes interventions, parfois, je ne comprends pas ce que j'ai dit, mais je pense que nous interrompons notre discours, nous revenons en arrière, nous avons des « euh » ou des respirations que nous n'entendons même pas nous-mêmes, mais qui par contre, troublent la traduction de nos interventions. Comme vous, j'espère que nous allons pouvoir retrouver de meilleures conditions techniques. S'il n'y a pas d'autres observations sur le PV du conseil municipal, je vais le soumettre au vote de cette assemblée. Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Dossier°24-2022 – Compte de gestion 2021

(Rapporteur : Rodolphe JEANROY)

Mme MONSEIGNE : Le premier point de l'ordre du jour, c'est le compte de gestion. Monsieur JEANROY, je vais vous laisser le soin de le présenter. Nous allons présenter les comptes de gestion, celui du budget principal et du budget annexe de la Halte nautique.

M. JEANROY : Bonsoir à tous et merci, madame le maire, pour votre invitation. Comme vous l'aviez d'ailleurs précisé, il est de coutume, à Saint-André-de-Cubzac, que le comptable vienne devant vous, présenter son compte de gestion. Je me plie donc à cette tradition et vous communique les résultats 2021 pour le budget principal et pour la Halte nautique, tels qu'ils ressortent des écritures de mon prédécesseur. Mais avant de parler chiffres, je rappelle que ce document de synthèse, dont les résultats doivent être concordants avec le compte administratif, se compose de trois principaux volets : un volet relatif à la situation patrimoniale de la commune, un volet relatif à l'exécution budgétaire et un dernier volet, celui relatif à la comptabilité. Ce soir, c'est davantage le volet relatif à l'exécution budgétaire qui nous intéresse, compte tenu de ses liaisons avec le compte administratif. Dans la mesure où, comme je viens de l'indiquer, il permet d'y indiquer les résultats budgétaires de l'exercice qui sont donc déterminés par sections : la section de fonctionnement qui, comme vous le savez, regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune, et la section d'investissement, qui est davantage liée aux projets à moyen et long terme de la commune, les recettes et les dépenses afférentes contribuant à accroître le patrimoine communal.

En 2021, pour le budget principal, les recettes nettes de fonctionnement se sont élevées à 11 019 108,86 euros, pour un montant dépensé de 8 602 463,69 euros, soit un excédent de 2 416 645,17 euros. S'agissant des recettes nettes d'investissement, elles se sont élevées à 3 992 623,32 euros, pour un montant dépensé de 4 024 127,90 euros, soit un déficit de 31 504,58 euros, le total des sections conduisant à un résultat positif de 2 385 140,59 euros, conforme, nous le verrons tout à l'heure, au compte administratif.

S'agissant du budget de la Halte nautique, le résultat de la section de fonctionnement est positif. Il s'élève à 3 176,03 euros. Le résultat de la section d'investissement est déficitaire. Ce déficit s'élève à 2 221,68 euros. Là encore, le total des sections conduit à un résultat positif de 954,35 euros, conforme, lui aussi, au compte administratif. Je vous remercie.

Mme MONSEIGNE : Merci Monsieur JEANROY de cette présentation. Je préfère que ce soit vous qui les présentiez, plutôt que de le faire moi-même. Effectivement, nous avons bien vérifié que les comptes administratifs et les comptes de gestion étaient conformes. Je vous remercie d'être venu les présenter ce soir en conseil municipal.

Il faut que nous votions le compte de gestion et après, nous passerons au compte administratif et nous pourrions vous libérer. Vous pouvez rester parmi nous si vous le souhaitez. Est-ce que vous avez des questions ou des observations sur le compte de gestion ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Cinq. Je vous remercie.

Le compte de gestion 2021 mis aux voix est adopté par 26 voix pour et 5 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN, MM. FAMEL, CHARRIER).

Mme MONSEIGNE : Nous allons examiner le compte administratif. C'est en principe le doyen ou la doyenne d'âge qui proposera au conseil municipal l'adoption du compte administratif. Florion GUILLAUD étant absent – on m'a soufflé que s'il était absent au compte administratif, c'est parce que c'était une coquetterie de sa part pour échapper à la Présidence, je pense que ce n'est pas vrai – je pense que la doyenne d'âge, ensuite, c'est Joëlle PICAUD, puisqu'elle a déjà exercé cette mission-là, l'année dernière ou l'année d'avant, qui présidera tout à l'heure, une fois que j'aurai fait la présentation, le vote du compte administratif.

Je vais essayer d'être synthétique. Je me suis préparé une petite note sur le compte administratif pour éviter de le prendre point par point. Ce que je vous propose, dans l'exercice, c'est de faire une présentation synthétique du compte administratif, à la fois du budget principal et du budget annexe, et ensuite, d'avoir une discussion autour de ces résultats de l'année 2021.

Ce que je pourrais dire à la lecture de ce compte administratif, d'abord c'est un compte qui marque une première reprise des fonctionnements de nos services, après une année 2020 très impactée par la première phase de l'épidémie. C'est un compte administratif qui traduit une gestion adaptée à l'accueil des nouvelles populations, avec un développement des services et des moyens qui leur sont associés pour répondre aux nouveaux besoins. Il traduit aussi notre politique d'entretien et de gestion des équipements municipaux, ainsi que la mise en œuvre du programme de mandat.

Les recettes de fonctionnement augmentent sous l'effet de la dynamique démographique, et les dépenses augmentent évidemment aussi sous le même effet.

Je vais essayer de faire une présentation globale du budget principal et du budget annexe, et ensuite, ouvrir la discussion.

Le budget principal s'élève en recettes à 16 914 939,21 euros et en dépenses à 15 404 105,67 euros. En section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement augmentent de 3,6 % et les dépenses de 2,3 %. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 019 108,86 euros et les dépenses à 8 602 463,69 euros, soit un résultat positif, en section de fonctionnement, de 2 416 645,17 euros, auquel nous ajoutons le résultat de l'année antérieure, 1 607 842,08 euros. Nous avons donc un résultat de clôture pour l'année 2021, qui s'élève à 4 024 487,25 euros. C'est le résultat global.

En section d'investissement, nous avons des recettes qui, cette année, se sont élevées à hauteur de 3 992 623,32 euros et des dépenses à 4 024 127,90 euros, soit un déficit de 31 504,58 euros avec un report négatif de l'année 2020 de 1 364 306,85 euros, nous avons donc sur la section d'investissement, un résultat déficitaire qui s'élève à 1 395 811,43 euros. Nous avons des restes à réaliser supérieurs en dépenses qu'en recettes, puisque les recettes, qui sont des subventions attendues, s'élèvent à un peu moins de 300 000 euros. Par contre, en dépenses, ce sont des opérations que nous avons lancées un peu tard avec le Covid et qui se poursuivent cette année, voire qui ont été engagées en fin d'année, donc des restes à réaliser pour 1 413 207,23 euros.

Si nous essayons d'aller un peu plus dans le détail des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement – je ne vais pas aller dans le détail de tout, mais juste sur les proportions – cette année, les recettes de fonctionnement se composent, j'avais envie de dire, comme d'habitude, des produits de la fiscalité directe et indirecte, puisque c'est notre première source de recettes, à hauteur de 7 107 775 euros – cela représente 64,7 % de nos recettes –, ensuite, des dotations et des participations à hauteur de 2 924 561 euros ce qui fait un peu plus de 26,6 % de nos recettes ; des produits de services et de domaine – cette année, cela a remonté un peu, puisque nous n'avons pas eu d'interruption de nos services scolaires, mais malgré tout parfois, des produits ont encore un peu diminué, parce que nous avons eu des remboursements à faire auprès des familles –, cela représente 6,5 % de nos recettes, et exceptionnellement, cette année, des recettes qui correspondent, en atténuation de charges, à des remboursements d'assurance. Vous savez que quand des agents sont en arrêt maladie, parfois ils demandent une reconnaissance de maladie professionnelle, donc ce traitement prend du temps, et quand ils sont reconnus en maladie professionnelle, les assurances nous remboursent puisque nous sommes assurés pour les maladies professionnelles ou les accidents de travail, mais

pas pour les maladies ordinaires. Cette année, un certain nombre de dossiers ont été traités avec une recette de 221 817 euros, mais c'est assez exceptionnel.

Les dépenses de fonctionnement, elles se répartissent là aussi en dépenses de personnel, à hauteur de 62,6 %, les dépenses de personnel c'est un peu plus de 5 millions d'euros ; des charges à caractère général pour un montant de 2 144 240 euros, nous retrouvons des niveaux similaires depuis 2016, cela veut dire que sur les charges à caractère général, nous essayons de les maintenir ; les charges de gestion courantes, ce sont essentiellement les contributions et les subventions pour des services externalisés, je pense au SMICVAL ou des choses comme cela ou au SDIS, pour 767 542 euros ; et ensuite, les intérêts de la dette qui continuent à diminuer, mais cela, nous le verrons dans le débat d'orientations budgétaires.

Ce qu'il faut peut-être remarquer, mais quand nous regarderons le débat d'orientations budgétaires, puisqu'il y a l'exercice rétrospectif sur les six dernières années, nous ferons cet exercice-là, mais en tout cas on remarque, sur les charges à caractère général, le niveau de dépenses se maintient depuis six ans. Sur les dépenses de personnel, il y a effectivement une augmentation régulière sur les six dernières années, mais qui est la même augmentation que l'augmentation de la population, donc comme notre personnel est affecté aux services à la population, plus la population augmente et plus nous avons besoin de personnel.

Sur la section d'investissement, nous avons des recettes qui se décomposent en excédent capitalisé, heureusement, à hauteur de 2 048 097 euros ; du virement de la section de fonctionnement, donc du virement important l'année dernière, à hauteur de 3 442 987 euros ; de subventions et de participation, 520 038 euros ; du fonds de la TVA (FCTVA) – les années où nous faisons de gros travaux et de gros investissements, nous touchons du FCTVA à des niveaux importants l'année suivante – cette année, c'était 707 196 euros, et puis 200 303 euros de taxe d'aménagement. Ensuite, nous avons des recettes d'ordre.

Sur les dépenses qui ont été réalisées cette année, elles ont été réalisées bien évidemment dans le cadre des AP/CP, puisque ce sont des programmes qui sont autorisés et que nous lançons chaque année, pour 1 040 222 euros. Vous avez le détail, nous avons la passerelle de la gare, la rue Dantagnan, l'allée des Pins, l'école Suzanne Lacore, les façades de Robillard, Montalon, l'engagement des études pour les investissements que nous ferons à partir de cette année, les travaux de voirie 1 268 300 euros et puis les équipements en matériel et les travaux sur les bâtiments, parce que chaque année, nous avons toujours au moins 200 000 euros de travaux réguliers et d'entretien sur nos bâtiments publics, et en particulier sur des bâtiments scolaires. Je vous rappelle que le remboursement de l'emprunt en 2021, c'était 636 730 euros.

Sur les travaux de voirie ou bâtiment, je l'ai dit tout à l'heure, les restes à réaliser sont importants, parce que nous avons notifié nos marchés plus tard cette année. En tout cas, il y a un petit décalage dans le temps, mais en principe, nous allons essayer de rattraper le temps si le contexte économique et géopolitique nous le permet.

Sur le compte administratif de la Halte nautique, c'est assez simple. Les recettes de l'exercice, ce sont essentiellement les loyers, à noter cette année une augmentation des loyers, puisqu'avec les travaux que nous avons faits sur la Halte, la Halte est remplie, et puis nous avons une subvention exceptionnelle, puisque l'État a attribué à tous les gestionnaires de Halte nautique ou de port de plaisance une subvention d'équilibre, donc nous avons touché exceptionnellement cette année, 2 000 euros qui se sont rajoutés. Nous avons un total de recettes de 22 580,30 euros. Les dépenses de l'exercice, ce sont les dépenses de fonctionnement courantes (eau, électricité, assurance, travaux d'entretien) pour un montant de 8 810,23 euros et donc un résultat positif de 13 770,07 euros.

En section d'investissement, je rappelle que nous avons versé l'année dernière une subvention de 110 000 euros, qui correspondait aux travaux de réhabilitation de la Halte nautique. C'était une sorte de fonds de dotations, cela ne s'appelle pas ainsi, mais nous allons essayer d'imager. Chaque année, cette somme va s'amortir. Cette année, la recette est de 91 620 euros. Les charges d'amortissement 7 693 euros et un solde reporté de l'année dernière de 4 041,25 euros, soit un total de recettes de 103 354,25 euros. Les dépenses, ce sont la dotation d'investissement que nous retrouvons en dépenses et en recettes, avec 91 620 euros, et les travaux, 9 914,68 euros. Nous avons donc un total de dépenses d'investissement de 101 354,68 euros et un excédent d'investissement de 1 819,57 euros. Mais cela, monsieur JEANROY nous l'a déjà dit. Sur la Halte nautique, voilà les résultats du compte administratif.

Voilà la vision globale, donc je ne vais pas aller plus loin. Je pense qu'il est plus intéressant que nous puissions échanger, répondre ou essayer de répondre aux observations et à vos remarques. Monsieur FAMEL, vous avez demandé la parole.

M. FAMEL : Madame le maire, chers collègues, je ne vais pas rentrer dans le dur, nous aurons l'occasion de débattre après, mais j'ai tout de même un commentaire, une question et une observation.

Le commentaire, c'est que tous ces chantres qui, il y a peu de temps encore, nous racontaient avec soulagement d'ailleurs, mais peu importe, que la dotation globale de fonctionnement allait diminuer et que c'était la mort annoncée des communes. Force est de constater que nous sommes à 3,96 de recettes supplémentaires. C'est parfait, cela nous permet effectivement d'abonder le fonds de péréquation et d'être d'une solidarité inébranlable entre les communes aisées et celles qui sont un peu moins aisées. Cela, c'est la première chose.

La deuxième, nous notons tout de même que les droits de mutation, qui sont exceptionnels sur 2021, ne sont pas près de se tarir. Nous avons la chance d'avoir une attractivité particulière en Gironde. C'est tellement vrai que le Président de Département – et je ne le dirai pas deux fois, mais je le dirai quand même, parce que quand des choses sont bien, il faut le dire – a abondé sur les assistantes sociales et sur tout ce qui était de droit au social en réaugmentant leur salaire, parce que effectivement je vois qu'au niveau du département, les dotations ne sont jamais arrivées sur cet ordre-là. C'est tout de même important de le dire.

Nous notons aussi une augmentation de 3,96, augmentation des bases d'imposition – cela veut dire que nous sommes confortables – et l'excédent brut d'exploitation progresse de 5,5 %, ce qui veut donc dire que nous sommes sur un taux de désendettement – et c'est à féliciter – qui est en décroissance, et nous avons des recettes qui sont supplémentaires, ce qui veut donc dire que nous avons toute latitude à pouvoir répondre aux sollicitations des uns et des autres.

Mme MONSEIGNE : Sur cette première remarque, effectivement, nous constatons avec vous que les dotations de l'État, en tout cas pour la commune de Saint-André-de-Cubzac, ne baissent pas. Elles n'ont jamais baissé d'ailleurs et heureusement, parce que la population augmente et les besoins augmentent aussi. Après, les éléments de la loi de finances rappellent toujours que moins les collectivités ont d'autonomie fiscale et plus elles sont tributaires des décisions de l'État, en tout cas sur la perte de la taxe d'habitation, sur la perte de la taxe professionnelle. Nous sommes donc toujours vigilants. Je suis d'accord avec vous, depuis quelques années, il y a un effort sur la péréquation pour que certaines communes résistantes à lâcher un peu les avantages qu'elles pouvaient avoir... Cela, j'en conviens. Ce n'est pas propre à cette année, mais il y a effectivement des efforts de péréquation. Nous réclamons depuis longtemps la révision des valeurs locatives, nous ne l'avons toujours pas obtenue, parce que là, par contre, je pense qu'il y en a qui ne sont pas prêts à lâcher le niveau de recettes qu'ils ont aujourd'hui, mais petit à petit, j'espère que les choses vont continuer à avancer.

Je ne sais pas si les « retraites » sont confortables – les « retraites », le lapsus est d'actualité –, si les recettes sont confortables – et nous l'avons vu et je rappelle qu'en ce moment, nous travaillons sur un pacte fiscal et financier à l'échelle de la communauté de communes, et qu'il y a eu un diagnostic sur l'ensemble du territoire du Grand Cubzaguais. Les recettes sont parfois, par rapport à d'autres communes ou à d'autres groupements, pas forcément du même niveau. Nous avons des bases très basses, mais nous faisons avec.

Sur les dernières années, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3,5 % ou à peu près. Nous maintenons les dépenses, mais par contre, la population, nous l'avons vu, a augmenté de 14 % sur les six dernières années, les dépenses aussi, les recettes un peu moins par habitant, donc c'est toujours un petit peu difficile. Malgré tout, nous avons toujours eu l'habitude, à Saint-André-de-Cubzac, de faire avec les moyens que nous avons, donc nous restons sur le même équilibre, c'est vrai. Jusque-là, nous n'avons rien perdu et tant mieux.

M. FAMEL : Excusez-moi, la question était sur les dépenses d'investissement, travaux de voirie, allée des Pins, chemin du Plantier, route de Saint-Romain... Je voudrais savoir quand est-ce qu'a lieu la deuxième tranche, vu que vous vous êtes engagée à finaliser cette opération, puisque dans les délibérations – sauf erreur de ma part et il n'y a pas erreur – vous alliez jusqu'au calvaire pour faire cette piste cyclable. Force est de constater qu'aujourd'hui, alors c'est principalement pour des raisons financières, vous vous êtes arrêtée. Aujourd'hui, moi, je suis interpellé par les riverains sur la temporalité de la mise en œuvre de cette deuxième partie de la route de Saint-Romain.

Mme MONSEIGNE : Sur l'opération chemin de Lapouyade, chemin de Monein, les travaux se poursuivent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons engagé les travaux tard. La piste cyclable est uniquement sur le chemin de Lapouyade, après, nous sommes sur une voirie partagée. Nous avons fait un point la semaine dernière avec les services pour regarder. Nous avons démarré tard, donc effectivement, nous allons finir plus tard que prévu, mais le chantier continue d'avancer. Je demanderai à Sylvain ROCQ de me faire un état avec un nouveau calendrier de fin de travaux et nous vous l'adresserons.

M. FAMEL : Je vous en remercie. Le dernier élément, qui est l'observation, toujours sur les dépenses d'équipement, travaux d'études avant travaux, je constate, et cela m'interpelle, que pour un certain site, nous avons mis 291 000 euros, et pour les écoles confondues, extension de Suzanne Lacore, travaux divers dans les bâtiments, nous sommes à 173 000 euros. Voilà, c'est tout ce que je voulais faire constater.

Mme MONSEIGNE : Je vais essayer de reprendre mes documents, parce que je ne vois pas comment...

M. FAMEL : Je peux être plus explicite si vous le souhaitez. Cela met des remarques acides des uns et des autres, et surtout des unes. Je parle du réaménagement du site de Montalon pour un montant de 291 519 euros et je constate que la priorité n'a pas été malheureusement celle concernant les écoles, puisque nous sommes à un montant global de 173 279 euros.

Mme MONSEIGNE : Je rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'AP/CP, vous ne pouvez pas grignoter ou isoler des éléments comme cela. Je rappelle que sur les écoles, que ce soit Suzanne Lacore et Rosette Chapel, nous devons être, les deux confondues, à pratiquement 1 500 000 euros, donc un peu plus de 700 000 euros pour chaque école, que nous programmons plus d'un million d'euros de travaux sur la réhabilitation, la restructuration et l'agrandissement de l'école Bertrand Cabanes. Je dois avoir le montant des AP/CP, je ne l'ai pas là, mais sur Montalon, le montant global, c'était moins de 300 000 euros, donc nous ne pouvons pas comparer, sachant que nous faisons dans les écoles, en moyenne, 120 000 euros de travaux chaque année, en plus des opérations inscrites dans le cadre des AP/CP. Franchement, notre priorité a toujours été l'école. Nous verrons dans le DOB qu'effectivement, nous avons ouvert une AP/CP dernièrement sur Cabanes et nous faisons des travaux. Notre priorité a toujours été l'école. Notre deuxième priorité, ce sont les voiries, l'aménagement, la sécurisation des voiries, les aménagements cyclables au fur et à mesure. Après, il y a l'aménagement du cadre de vie, parce que nous avons aussi à Saint-André-de-Cubzac des sites remarquables qui nécessitent d'être réaménagés, c'est ce qui est inscrit. Montalon d'ailleurs va se poursuivre, comme ensuite le Tasta ou d'autres aménagements de parc dans la ville, bientôt le site de Bois Milon, en tout cas l'aménagement du terrain de Bois Milon.

Est-ce qu'il y avait d'autres remarques, observations ou questions sur les comptes administratifs ? S'il n'y en a pas, sur le SPIC non plus ? Nous votons les deux en même temps, c'est-à-dire que nous votons les comptes administratifs, donc celui du budget principal et celui de la Halte nautique. Je vais me retirer et laisser ma place à Joëlle PICAUD pour le vote du compte administratif.

Madame le maire quitte la salle.

Mme PICAUD : Nous allons procéder au vote pour le compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq. Le compte administratif est adopté à la majorité. Madame le maire vous pouvez revenir dans la salle !

Retour de madame le maire

Mme MONSEIGNE : Merci à notre collègue Joëlle PICAUD.

Le compte administratif 2021 mis aux voix est adopté par 25 voix pour et 5 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN, MM. FAMEL, CHARRIER).

<u>Dossier N°26-2022</u> – Affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022 (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Le dossier n°26, il s'agit de l'affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022. Nous allons donc reprendre les éléments du budget principal et celui de la Halte nautique.

Au budget principal de la commune, en section d'investissement, les dépenses d'investissement 2021, nous allons le redire, se sont élevées à 4 024 127,90 euros, les recettes d'investissement à 3 992 623,32 euros, soit un déficit de l'exercice de 31 504,58 euros, auquel nous ajoutons le déficit antérieur cumulé, 1 364 306,85 euros, et donc un montant à reprendre au budget primitif 2022 de 1 395 811,43 euros. En restes à réaliser, en dépenses, nous avons 1 413 207,23 euros, et en recettes, 295 364,95 euros. En cumulé avec les restes à réaliser, nous avons un montant de 2 513 653,71 euros.

Ensuite, en fonctionnement, nous avons une dépense de fonctionnement qui s'élève à 8 602 463,69 euros. Les recettes de fonctionnement sont à 11 019 108,86 euros, soit un excédent, pour l'exercice 2021, de 2 416 645,17 euros, auquel nous ajoutons l'excédent antérieur cumulé, 1 607 842,08 euros. Nous avons donc un résultat de fonctionnement à affecter de 4 024 487,25 euros.

Ce qu'il est proposé au conseil municipal, ce sont les affectations suivantes. D'abord, résorber le déficit d'investissement puisque cela est obligatoire, il faut bien le financer. Ce qu'il vous est proposé, c'est d'inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement 1 395 811,43 euros, qui correspondent au déficit de l'exercice ; en recettes d'investissement, d'inscrire 2 513 653,71 euros, qui correspondent à la résorption du déficit d'investissement cumulé ; en recettes de fonctionnement, d'inscrire 1 510 833,54 euros en recettes de fonctionnement reportées ; et d'inscrire les restes à réaliser en dépenses et en recettes, donc je rappelle, en recettes, 295 364,95 euros, et en dépenses, 1 413 207,23 euros. Nous résorbons, comme la loi nous le demande, nos déficits en investissement et ensuite, nous inscrivons le reste d'excédent en fonctionnement.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette proposition d'affectation du résultat ?

Sur la Halte nautique, en section d'investissement, nous n'allons pas reprendre tous les résultats, mais en tout cas, nous avons un montant à reprendre au compte de l'exercice de 1 819,57 euros. Ensuite, sur la section d'exploitation, nous avons un résultat de fonctionnement à affecter de 13 770,07 euros. Ce qu'il vous est proposé, c'est d'inscrire l'excédent en recettes d'investissement, 1 819,57 euros, et en recettes de fonctionnement, les 13 770,07 euros, qui sont les résultats positifs de l'exercice 2021. Là, c'est assez simple.

Sur les deux affectations de résultats, est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Cinq.

L'affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022 mise aux voix est adoptée par 26 voix pour et 5 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN, MM. FAMEL, CHARRIER).

Dossier N°27-2022 – Orientations budgétaires 2022 – Débat

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Nous allons rentrer dans l'exercice du débat d'orientations budgétaires. Je vais essayer de reprendre ma note synthétique, si je la retrouve, de façon à ne pas relire les excellents documents que nous ont préparés les services financiers, très lisibles et très bien faits. Je vais essayer de faire une présentation un peu synthétique et ensuite, nous ouvrirons les discussions. Je rappelle que le débat d'orientations budgétaires est un exercice prospectif et contextualisé, encadré par l'article L 2312-1 du CGCT, et qu'il doit faire l'objet à la fois d'un débat et d'une délibération.

Vous avez la loi de finances, et le contexte peut nous amener à remarquer qu'il n'est pas forcément serein, que les deux années d'épidémie et le contexte géopolitique auront forcément un impact sur l'économie européenne et française, donc cela, nous le savons. Il y a déjà un impact sur les coûts de la construction et sur un certain nombre de marchés. 2022 sera certainement une année protégée de ces effets, mais les orientations budgétaires 2022 ne pourront pas ignorer les risques sur 2023, voire après.

Pour 2022, la hausse des prix a plutôt un effet positif sur les recettes de la commune parce que les valeurs locatives, comme le faisait remarquer Olivier FAMEL, augmentent en même temps que l'indice des prix. Les valeurs locatives augmentent d'un peu plus de 3 %, donc nous aurons des recettes qui augmenteront elles aussi. La baisse de la valeur de l'argent aujourd'hui fait effectivement baisser la valeur de notre dette aussi. Par contre, nous l'avons vu, la hausse des matières premières, de l'énergie, des produits pétroliers, aura forcément un impact sur le budget des collectivités et sur nos dépenses. Dans la loi de finances, il était prévu une hausse des prix à hauteur de 1,5 %. Je pense que nous serons nettement au-dessus et qu'il sera plus prudent

de construire le budget primitif, avec une hausse des matières premières de l'énergie et d'un certain nombre de produits, supérieure à 1,5 %.

Ce que nous pouvons dire aussi, c'est que nous sommes dans une année électorale, donc je pense que les dotations de l'État, etc., seront maintenues. Il y a peu de chance qu'on nous les réduise cette année. Juste le redire aujourd'hui, plus localement, rappeler que la communauté de communes a lancé un travail sur le pacte fiscal et financier, et sur le projet de territoire, et que nous sommes engagés dans ce travail-là peut-être, et sûrement dans les questionnements que nous aurons à avoir demain sur le nouveau périmètre ou les nouveaux outils de la solidarité intercommunale, voire sur le financement des nouveaux services ou d'actions de mutualisation qui viendraient à être retenus.

Je le disais tout à l'heure, le débat d'orientations budgétaires est aussi l'occasion de faire une analyse rétrospective de ce qu'il s'est passé sur les six dernières années d'exercice budgétaire de la commune et de regarder un petit peu la santé financière de notre commune. Les éléments importants, je vous le disais tout à l'heure et nous allons le redire : la population évolue de 14 % sur la période. Heureusement, les recettes de fonctionnement augmentent et les dépenses aussi. Les dépenses de fonctionnement, en tout cas celles à caractère général, sont toujours maintenues, puisque nous avons gardé pratiquement le même niveau de dépenses à caractère général sur les six dernières années, ce qui marque l'effort de la commune pour essayer de préserver le bon niveau d'autofinancement, parce que je vous rappelle que nous essayons chaque année d'avoir 30 %, voire plus, d'autofinancement de nos dépenses d'investissement. L'évolution de l'épargne nette confirme cela, avec une épargne nette qui est 2,5 fois supérieure à la moyenne de la strate. L'encours de la dette s'élève aujourd'hui à 4 585 462 euros, avec une capacité de désendettement sur à peine deux ans, ce qui indique bien que la commune a les moyens de contracter de nouveaux emprunts pour financer les projets structurants qui sont déjà lancés dans le cadre des AP/CP ou dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, ou qui sont à l'étude, nous le verrons aussi, sur des équipements sportifs complémentaires, sur l'aménagement des écoles ou sur l'aménagement du centre-ville, puisque nous devrions pouvoir lancer les premières phases de travaux, en tout cas de maîtrise d'œuvre, cette année.

Les projets d'investissement sur les prochaines années sont effectivement importants. Quand nous nous attaquerons au centre-ville, les opérations structurantes de cette nature, les dépenses d'investissement seront importantes. Concernant le budget 2022, juste vous dire que les orientations sont les suivantes. La dynamique des bases fiscales nous permet de prévoir une augmentation de 4 % du produit fiscal cette année. Les dotations devraient progresser mathématiquement avec l'évolution de la population, donc nous pensons que nous devrions avoir des dotations qui augmentent à hauteur de 2 %. Par contre, les produits des services et les atténuations de charges, je ne pense pas que cette année, nous ayons des remboursements d'assurance à hauteur de 200 000 euros. Les contributions et les participations des familles sur les produits des régies devraient se maintenir. En étant prudents, nous pouvons donc compter sur une augmentation de nos recettes à minima de 2 %, ce qui correspond à 200 000 euros.

En section de fonctionnement, nous l'avons vu, la commune voit sa population continuer d'augmenter. Pour assurer un bon niveau de services, il faut que nos ressources humaines suivent. Il y a donc déjà des emplois qui ont été créés, enfin, qui sont déjà en place cette année, mais sur le budget 2022, nous aurons le recrutement d'un policier municipal. Nous sommes toujours à la recherche d'un adjoint au service technique ; le poste a été ouvert et nous espérons pouvoir le recruter cette année. Je rappelle que nous avons retenu – la personne devrait arriver au mois d'avril – un responsable du service de l'urbanisme. Aujourd'hui, avec la communauté de communes, nous avons donc complètement transféré l'instruction du droit du sol. Avant, nous avions un poste mutualisé : supervision de l'instruction du droit du sol et urbanisme de la commune. Nous y avons mis un terme parce que le nombre de dossiers d'instruction augmente à la communauté de communes avec la dynamique et la pression foncière sur notre territoire. Ils ont souhaité consolider le service IADS, donc nous allons recruter, nous, un responsable du service de l'urbanisme, que nous nous financerons à 100 % sur le budget de la commune. Avant, la communauté de commune en finançait 40 %, donc là, il y aura 40 % de financement supplémentaire. Nous devrions avoir le poste de manager de centre-ville. Là, nous relançons, parce que nous avons du mal à recruter. Un renfort au service gestion-comptabilité qui est déjà arrivé, mais aussi du renfort sur le service propreté de la ville. Sur l'exercice 2022, nous devrions avoir une dépense supplémentaire, uniquement sur le recrutement, à hauteur de 100 000 euros.

Ensuite, toujours sur les charges, ou en tout cas les dépenses de personnel, nous savons que nous avons une revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C qu'il va falloir appliquer, tant mieux pour eux. Je

ne reviendrai pas dans le détail, mais dans l'enveloppe, nous aurons une revalorisation des rémunérations et des évolutions de carrière des agents de catégorie C. Nous allons avoir l'organisation des élections et nous avons le recensement en ce moment, donc les deux confondus, nous sommes presque sur 50 000 euros. Ensuite, nous avons l'application des indemnités de fin de contrat, donc là, ce sont effectivement des charges supplémentaires. Une évolution des recettes sera consacrée à cette évolution de traitement des ressources humaines, l'évolution des indices, etc., à peu près de 100 000 euros. Cela veut dire que les 200 000 euros a minima de recettes supplémentaires en fonctionnement seront consacrés aux moyens humains. L'idée n'est pas d'augmenter les charges à caractère général, mais de rester dans l'enveloppe habituelle en faisant des efforts et en tenant compte de l'augmentation des coûts, des matières premières et de l'énergie. Cela va être un exercice un petit peu délicat si nos ressources supplémentaires se limitent à 2 %. Nous sommes un peu optimistes, nous sommes partis sur 2 % et nous espérons en avoir un peu plus, auquel cas, cela nous laissera un peu plus de marge.

En investissement, vous le savez, nous allons avoir peut-être des dépenses d'investissement – en tout cas je l'espère – supérieures à celles que nous avons eues cette année, parce qu'un certain nombre de chantiers ont démarré plus tard. Nous l'avons vu, il y a déjà 1 400 000 euros de restes à réaliser. Ensuite, nous aurons un déficit à financer. Dans l'affectation du résultat, il faudra bien le financer. Dans le cas des AP/CP, des crédits ouverts, nous avons des travaux pour un montant de 2,4 millions, ce n'est pas rien non plus. Sur les projets d'investissement hors AP/CP, ceux pour lesquels nous avons déjà des études engagées, si tout se passait bien et si nous devions aller jusqu'au bout de nos travaux, il y a un peu plus de 3 millions au regard des chiffrages que nous avons aujourd'hui, sans l'application de la révision des prix. Là-dessus, nous avons 1,5 million de voirie, l'avenue de la République avec l'aménagement de la piste cyclable – nous avons ouvert des AP/CP là-dessus –, la sécurisation de la rue Henri Grouès, la reprise du chemin de Labry, une fois que nous aurons réceptionné les travaux de la station d'épuration de Porto et des méthaniseurs. Ensuite, nous avons le programme de voiries qui sont dégradées. Nous en avons beaucoup, Cabarieu, Mailhos, La Vignolle... Nous sommes en train de regarder dans l'enveloppe un certain nombre de voiries à reprendre.

Nous parlions des écoles tout à l'heure. Michaël CHAMARD est là et je le remercie, avec Laurence PÉROU, d'avoir fait une étude diagnostic sur le parc informatique et numérique de nos écoles, et essayer d'avoir demain des investissements prospectifs et vraiment adaptés aux besoins pédagogiques de nos écoles. Là, nous avons un programme de 250 000 euros si nous voulons changer complètement, restructurer le parc informatique. Nous n'allons peut-être pas tout payer cette année, mais en tout cas, c'est l'évaluation que nous avons. Ensuite, si tout va bien, nous devrions pouvoir lancer la maîtrise d'œuvre de la première tranche du réaménagement du centre-ville de demain. Voilà sur les travaux, mais Monsieur HAURET a effectivement listé quelques éléments déjà inscrits dans les AP/CP ou dans le PPI.

Sur les recettes, je l'ai dit, l'ambition c'est toujours d'avoir un autofinancement à hauteur de 1,5 million – de toute façon, c'est nécessaire. Les subventions du Département, un certain nombre de dossiers ont été déposés, nous avons déjà des réponses. Nous savons que nous aurons au moins 650 000 euros de travaux, parce que nous avons déjà des réponses sur la Halte sportive par exemple. Pour le reste, nous ne savons pas. Les subventions ou les demandes faites au service de l'État, nous ne savons pas non plus. Elles ont été déposées, nous espérons avoir le maximum. C'est difficile aujourd'hui. Pour le FCTVA, nous pouvons inscrire 462 500 euros ou à peu près. La taxe d'aménagement, nous la situons au même niveau, 200 000 euros. Il est donc fort probable que cette année – ce que nous avons déjà inscrit l'année dernière, mais les retards de travaux d'investissement ont fait que nous n'avons pas eu recours à l'emprunt – en fonction de l'avancée de la mise en œuvre des travaux ou de déroulement des chantiers, nous soyons obligés de contracter un emprunt. La hauteur de l'emprunt, nous ne savons pas. Nous la situons entre un et deux millions d'euros. Nous essayerons d'emprunter et nous regarderons ce qu'il se passe avec les établissements financiers aujourd'hui, où nous en sommes des taux, ou en tout cas, essayer d'avoir cette analyse-là, même si elle est difficile.

Vous dire aussi que nous avons toujours, en crédit d'investissement, cette enveloppe de 900 000 euros qui nous permettra, si l'opportunité se présente, d'acquérir les immeubles ou les propriétés foncières qui sont en emplacements réservés au PLU par exemple. Il nous faut pouvoir avoir les crédits qui nous permettent de les acheter.

L'année 2022, cela sera certainement une année, j'ai envie de dire, confortable, puisqu'elle ressemblera en recettes à celle que nous avons connue en 2020. En dépenses, elles sont toutes programmées, donc elles s'inscrivent dans les PPI ou dans les AP/CP. Il n'y a donc pas de nouveauté, nous sommes toujours sur des

enveloppes de crédit voirie, sur des travaux d'entretien dans les écoles... Cette année, avec l'accumulation de travaux en retard et ceux que nous pourrions lancer éventuellement, le niveau d'investissement pourrait s'élever – en tout cas, c'est ce que nous avons pu chiffrer avec les services – à 6 millions d'euros. Si nous y arrivons, franchement, nous pourrions être très satisfaits de nous. Comme le faisait remarquer Valérie ALAPHILIPPE, nous arrivons toujours à atteindre plus de 80 %, voire 90 % de nos programmes d'investissement, en tout cas, de réalisation. Nous avons des taux de réalisation qui sont relativement bons, même si chaque année, nous tirons vers la fin d'année, nous poussons nos collaborateurs sur les mises en œuvre. Je regarde Sylvain ROCQ et je le remercie. Si tous les chantiers se déroulent comme il faut, nous pourrions avoir des besoins de financement de nos investissements à hauteur de 6 millions d'euros, auquel cas nous aurons recours à un emprunt important.

Voilà ce que je pourrais dire pour ne pas être plus longue en termes de présentation des orientations budgétaires. Je vous donne la parole. Monsieur FAMEL.

M. FAMEL : Madame le Maire, chers collègues, quelques remarques page 11. Sur le temps de travail et absences, je note un total des heures supplémentaires et complémentaires pour un montant de 26 205 euros, pour un peu plus de 1 800 heures. Si le calcul n'est pas faux, nous sommes aux alentours de 14 euros de l'heure, sachant que ce sont des heures supplémentaires, donc ce sont des heures majorées, me semble-t-il. Je sais que vous ne pourrez pas me répondre, mais dans le courrier que vous allez nous envoyer, j'aimerais savoir quel est le coût des intermittents du spectacle de ce soir, suite au mouvement de grève de nos agents municipaux, enfin, de certains agents. Il y a quelque chose qui m'interpelle fortement sur le coût de contrat de remplacement en 2021 et notamment sur le service des écoles. Nous passons de 106 000 euros à 200 000 euros. Je voudrais savoir qu'est ce qui justifie cette explosion, excusez-moi du terme, plus de 100 000 euros. Qu'est-ce qui justifie, qu'est ce qui permet de comprendre ce taux d'absentéisme, qui était extrêmement fort ?

Deuxième élément, je note une baisse du régime indemnitaire entre 2020 et 2021 avec une augmentation du personnel. Ce sont des choses que je ne maîtrise pas, mais vous allez m'éclairer. Et enfin, la dernière question, c'est sur la CNRACL, sur laquelle nous avons une contribution de l'ordre de 33 000 euros, rétroactive, due à des périodes accomplies par deux agents en qualité de non titulaire. Je voudrais savoir quel est l'élément qui nous a permis d'avoir un trou dans la raquette.

Je tiens à féliciter Monsieur HAURET, ainsi que les services financiers pour la qualité du travail qui est rendu. Je vous invite toutes et tous à lire à temps perdu la page 33 qui corrobore le propos que j'ai tenu tout à l'heure, où vous verrez le taux de réalisation, et les chiffres parlent. Je n'ai rien d'autre à dire. Je me permettrai de réintervenir en fin de discussion sur cette délibération.

Mme MONSEIGNE : Je ne sais pas si je vais être en capacité de répondre dans le détail. Effectivement, il ne vous a pas échappé qu'en 2020 et 2021, il y avait eu une crise sanitaire et que cela a pesé. Nous avons eu l'obligation de maintenir les écoles ouvertes en 2021, donc nous avons essayé d'assurer le service au maximum. Pour cela, il a fallu recourir à des remplacements. Nous avons eu beaucoup de personnel absent, certains sur de courtes durées parce que les enfants avaient le Covid, et le personnel manquait, donc nous avons remplacé. Parfois, nous faisons appel à des prestataires, donc nous n'avons pas la dépense en charges de personnel, puisque nous avons aussi eu une augmentation de notre recours à Relais cette année. Je voudrais reprendre point par point. J'ai les montants là, mais effectivement, ensuite nous avons eu de longues maladies qui se sont cumulées, qu'il a fallu remplacer aussi sur la période. Nous payons donc des agents, enfin « payons », et nous payons des agents remplaçants en même temps, quand nous avons des maladies ordinaires qui se répètent, c'est-à-dire des arrêts qui arrivent toutes les semaines, voire des arrêts d'un mois qui se cumulent, où là, nous payons l'agent – nous ne sommes pas assurés sur la maladie ordinaire. Nous avons toujours des taux de remplacement de personnel qui sont importants. Je ne sais pas s'il y a une collectivité qui arrive à ne pas avoir de dépenses de remplacement importantes, auxquelles vont s'ajouter demain les primes de précarité, mais voilà, cela ne me paraît pas non plus énorme.

Nous vous donnerons les éléments. Ce sont essentiellement les écoles, mais pas que, mais les écoles oui, nous avons maintenu les écoles ouvertes. Moi, je félicite – et je l'ai déjà fait par écrit – je félicite tout d'abord les services supports, le service éducation, Magalie CANTY est là, et ses collègues, parce que je vous jure que, notamment sur la fin de l'année, cela a été acrobatique. Je rappelle que dans de grosses communes et dans le Bordelais ils ont fermé les services extrascolaires, le service de cantine ou le service de garderie, parce qu'ils

n'avaient plus les moyens de les maintenir ouverts. Je les remercie, cela a été un exercice acrobatique et de grosse tension dans nos services, et même sur notre personnel, qui a été d'un dévouement et d'une capacité d'adaptation remarquables, parce que nous les avons changés d'école, etc. En tout cas, nous leur avons demandé de faire des heures et surtout d'être souples. Ils l'ont été, mais malgré tout, il y avait des jours où il manquait quatre ou cinq personnes minimum pour assurer les services, voire plus. Effectivement, la doctrine a été : « quoi qu'il en coûte », que je fais mienne exceptionnellement ce soir. Nous n'avions pas le choix.

Nous vous donnerons le détail, nous n'avons rien à cacher là-dessus. Quand nous pouvons nous passer d'un agent un jour ou deux, nous ne le remplaçons pas, mais dans les écoles, c'est impossible, surtout en période d'épidémie où il faut assurer l'entretien et la désinfection quotidienne du mobilier et des locaux, où il faut assurer la cantine. Nous avons les agents malades, les agents arrêtés parce que leurs enfants étaient malades, les agents cas contact pendant une période, après cela a été supprimé, heureusement, parce qu'il y a des jours où Magalie ne savait plus et Relais, n'avait même plus personne à nous mettre à disposition. Nous avons même cru, je le dis, pendant 15 jours, que nous allions être obligés nous aussi – au départ je rigolais – de fermer la restauration scolaire, parce que franchement, cela a été compliqué. Nous n'avons pas eu recours à des cuisiniers, à un jour près. Sinon, nous recrutons des cuisiniers à l'extérieur et là, ce sont eux qui fixent leur prix.

Sur la dette de la CNRACL, j'interroge Valérie ALAPHILIPPE, si nous pouvons vous apporter la réponse tout de suite... Je l'ai vu dans les charges de personnel, les prévisions, page 13. 33 228 euros. Je pense que c'était des gens qui n'étaient pas titulaires, mais qui l'ont été, ou qui ont été stagiaires et qui sont partis, et pour lesquels nous avons dû payer les contributions.

Mme MONSEIGNE : Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Fabien HAURET n'est pas à côté de moi, mais vous aurez la réponse dès demain. Il vous la donnera. Je suppose que c'est effectivement un agent pour lequel où nous avons été obligés de cotiser à la CNRACL, vu son statut. Je ne sais pas. C'est un rattrapage de points. Fabien HAURET vous le dira.

M. FAMEL : Je reprends la parole, comme je m'y étais engagé. Au vu des propos liminaires sur les précédentes délibérations au vu de la bonne santé financière dont tout le monde peut se réjouir, nous réitérons donc la demande que nous avons faite l'année dernière et qui était restée vaine : diminuer les taxes de 0,5, voire même de 1 point, la taxe foncière, puisque les recettes de la municipalité augmentent de 3,40 %. Je crois connaître votre réponse, je ne vais pas vous la donner, je ne vais pas faire comme vous tout à l'heure, je ne vous donnerai pas votre réponse en lieu et place, mais je crois connaître les éléments. La bonne santé, c'est comme le malheur, cela se partage, donc aujourd'hui il me semble, il faut effectivement que nous puissions montrer une inflexion auprès de nos citoyennes et de nos citoyens, de manière à partager. Effectivement, c'est une taxe foncière, certains ou certaines pourraient dire que ce sont des propriétaires et pas des locataires, chacun ayant le droit de faire ce qu'il veut ou ce qu'il peut. Il me semble que ce serait un geste significatif.

Mme MONSEIGNE : La bonne santé, cela se partage, mais cela se construit et s'entretient. Je rappelle que nous n'avons pas touché aux taux depuis 2009, je le rappelle. Je ne sais pas si nous connaissons beaucoup de communes qui n'ont pas touché aux taux depuis 2009, avec des populations en augmentation. C'est déjà, je dirais, pas remarquable, mais c'était un engagement que nous avons pris. Je rappelle que pour ce mandat, nous ne nous étions pas interdits d'y toucher, mais compte tenu du contexte, cela pourra être rediscuté entre nous, mais dans notre programme de mandat, il était inscrit qu'à la moitié du mandat, nous pourrions nous réinterroger sur l'évolution des taux de fiscalité. Nous n'avons pas touché aux taux depuis 12 ans. Malgré tout, nous avons effectivement maintenu nos dépenses de personnel, mais au bout d'un moment, c'est compliqué. Il faut que nous puissions aujourd'hui avoir des services, notamment sur la propreté de la ville, l'entretien des bâtiments, parce que la ville a de nouveaux équipements, nous avons des pistes cyclables, il faut les nettoyer, nous avons besoin d'augmenter aussi nos moyens humains et nos équipements. Nous essayons de maintenir le taux des services, en tout cas les régies, ne pas les augmenter trop, en augmentant aussi la qualité des services et notamment sur la restauration scolaire. C'est vrai qu'après, il faut trouver un équilibre.

Je comprends votre demande et nous verrons la situation économique dans laquelle nous sommes demain, mais je le disais tout à l'heure, je ne sais pas à quel niveau nous pourrions maintenir les dépenses de fonctionnement et les charges à caractère général, parce que si le prix du pétrole continue d'augmenter, si l'énergie continue d'augmenter aussi – et je pense que cela continuera –, si les matières premières augmentent,

et un certain nombre de matières premières alimentaires, notamment les matières sèches, qui vont augmenter aussi... L'idée c'est de ne pas augmenter le prix des services, ce n'est pas demander aux familles de faire des efforts de plus pour payer la cantine, pour des choses comme cela, des services de l'accueil périscolaire. Vous le savez, je trouve plus prudent de ne pas toucher, parce que quand nous diminuons et que nous avons besoin, c'est très difficile de réaugmenter après. Nous avons donc toujours fait le choix de ne pas augmenter tant que nous pouvions faire sans, parce que nous savions que les gens qui arrivaient sur Saint-André ne sont pas les plus fortunés. Aujourd'hui, ils le sont encore moins, surtout avec les dépenses d'énergie et de gasoil, je suis d'accord avec vous, qui vont augmenter, mais, à regarder. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Sur le débat d'orientations budgétaires, il n'y a pas un vote sur le contenu du document qui vous a été adressé, mais un vote sur le fait que nous avons pu présenter les éléments nécessaires au débat d'orientations budgétaires et avoir ce temps d'échange. Sur cette présentation du DOB et la mise en débat, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 relatif au budget principal et au budget annexe de la halte nautique.

Dossier N°28-2022 – Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Vu le tableau des AP/CP adopté par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2021 ;

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des AP/CP ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 1^{er} mars 2022 ;

Considérant l'intérêt d'ouvrir dès à présent une nouvelle AP pour la réalisation de travaux d'extension du club house mis à disposition de l'association du Tennis Club Cubzaguais ;

Il est proposé au conseil municipal d'ajouter au tableau des AP/CP la ligne ci-dessous :

N° AP	Libellé	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Total AP
AP 2022-01	Extension du club house du tennis	50 000 €	200 000 €	0 €	250 000 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ouverture d'une nouvelle AP pour la réalisation de travaux d'extension du club house mis à disposition de l'association du Tennis Club Cubzaguais.

Mme MONSEIGNE : Nous allons reprendre l'ordre du jour. Le dossier numéro 28, il s'agit des autorisations de programme et crédits de paiements. Il s'agit là d'ouvrir un nouveau programme et de lui affecter des crédits de paiement. Je crois que nous l'avons évoqué lors du dernier conseil municipal, mais en tout cas, le Club de Tennis du Cubzaguais, (Mickaël COURSEAUX n'est pas là, donc je vais essayer de faire un résumé) voit ses effectifs augmenter depuis deux ans, parce que dans le sport aujourd'hui, il y a des clubs, des associations qui ne peuvent plus fonctionner, parce que trop petites, etc., ou manque de bénévoles, donc il y a des ententes qui se créent à tous les niveaux, au tennis, au foot, comme ailleurs. Le Club de Tennis de Saint-André-de-Cubzac voit donc arriver de nouveaux adhérents, se structure, recrute des éducateurs professionnels, donc un certain nombre d'obligations à remplir pour permettre à ces éducateurs de travailler dans les bonnes conditions. Ils nous ont sollicités pour restructurer le Club House, et l'étendre pour avoir un bureau complémentaire et une salle associative. Nous pouvons le faire, puisque derrière, nous avons un logement pour le gardien qui n'est plus occupé. Nous nous sommes engagés auprès du Club de Tennis pour engager les travaux d'extension. Nous nous sommes mis d'accord sur un cahier des charges. L'idée est d'en retenir une maîtrise d'œuvre et de lancer les consultations, pour un montant qui est évalué aujourd'hui à 250 000 euros. Il y a de gros travaux électriques de remise aux normes, d'accessibilité, parce que dès que nous élargissons... Nous avons mis 250 000 euros, nous espérons que ce sera moins, mais au regard aujourd'hui des coûts de la construction et de ce qu'il se passe, je pense qu'il est plus prudent de l'ouvrir à cette hauteur-là et d'inscrire pour 2022, en termes de crédit, 50 000 euros. Oui, Monsieur BOBET ?

M. BOBET : Merci, madame le maire. Je voulais saluer cette initiative. Elle vient après la rénovation totale des installations tennistiques à une certaine époque, ce qui était déjà de bon augure. Effectivement, nous avons déjà demandé la possibilité d'extension. Je me souviens, à mon départ, il y avait un peu plus

de 200 adhérents, pour un Club House qui n'était pas très convivial, qui était assez étroit, des sanitaires et des vestiaires, des douches, très délabrés, cela n'engageait aucun adhérent à y venir. Je voulais saluer cette démarche. J'avais une question : les travaux vont s'étaler pour, cet AP/CP... ce sera exclusivement sur 2022, 2023 ?

Mme MONSEIGNE : Nous nous sommes engagés pour que ce soit livré en 2023. Là, nous allons retenir un maître d'œuvre. Nous avons déjà lancé les consultations. L'idée est donc de pouvoir lancer des travaux en fin d'été, en tout cas, nous allons voir. Nous devons aussi voir avec le Club. Pour que nous puissions organiser les travaux, il faut les planifier pour ne pas que cela les empêche de fonctionner. Il y a une opération tiroir à mettre en œuvre avec eux une fois que le maître d'œuvre sera retenu. Parfois, nous avons des interruptions ou des obligations, parce que quand nous faisons des travaux en site occupé, cela prend plus de temps que lorsque nous sommes libres. C'est pour cela que nous avons été un peu prudents. Le Club nous met la pression, ils auraient bien voulu que nous les réceptionnions à la fin de l'année, mais cela n'est pas possible. L'idée c'est de se donner 2023 pour les travaux.

M. BOBET : Merci. Ne pourrait-on pas profiter de ces travaux car il y a toujours eu un écueil avec le mur de frappe qui permet, dans le cadre des cours de mini-tennis, ce sont les petits, quatre ans, cinq ans, d'avoir une aire de jeu stable ? Ce mur est inversé par rapport aux installations. Comme il est inversé, il est très haut, il monte à plus de trois mètres sur, je crois, une douzaine de mètres de large, ce sont évidemment des questions de taille derrière, parce que nous sommes cachés de tout le monde. Il serait peut-être judicieux, ce n'est qu'un mur en parpaing, peut-être de prévoir de l'inverser par rapport aux installations de tennis. C'est une suggestion de ma part.

Mme MONSEIGNE : Pour vous rassurer, la liste que nous a fait le Club de Tennis de travaux à engager est très longue, nous leur avons donc demandé de prioriser. Là, la priorité, c'est le Club House. Après, c'est la couverture des tennis couverts, parce que depuis des années, nous faisons des travaux, mais nous n'arrivons pas à reprendre, depuis la tempête de 1999, cela a été compliqué. Cela a l'air d'aller un peu mieux avec les derniers travaux que nous avons faits, mais ce n'est pas complètement satisfaisant. Après, le mur, voire les terrains supplémentaires, nous verrons plus tard, sachant que je vous rappelle que nous avons tout de même l'extension des vestiaires de la Plaine des Sports à financer, la construction de la halle sportive qui va libérer la totalité des courts couverts pour le Club de Tennis, cela va leur permettre de bénéficier des courts couverts en totalité, puisque le collègue n'utilisera plus les courts couverts. Ensuite, nous avons l'extension du skate-park, parce que là, il y a une grosse sollicitation, en tout cas, cela est dans le PPI. Nous avons dit au Tennis que nous essayions de satisfaire l'ensemble de la communauté sportive en fonction de nos capacités aussi. Nous avons le programme, donc petit à petit, nous allons répondre, nous allons essayer de répondre, mais nous avons aussi ce débat-là avec la communauté de communes... après, la question, nous ne sommes pas dans le DOB, mais c'est jusqu'où la commune continuera à aller en assumant les charges d'investissement sur les équipements sportifs, alors que les deux tiers des adhérents ne sont pas de la commune.

M. BOBET : Vous ouvrez le débat qui m'intéresse, mais nous n'avons pas le temps aujourd'hui.

Mme MONSEIGNE : Non.

M. BOBET : C'est un très très joli débat. Vous connaissez mon point de vue à ce sujet depuis de très nombreuses années, peut-être trop d'ailleurs. Je le disais, comme nous sommes sur une construction avec un maître d'œuvre, un mur, c'est un mur, ce n'est pas... Peut-être, essayer de l'intégrer, s'il peut rogner sur le coût total, qui pourrait intégrer ce mur, ce serait bien, parce qu'il en va tout de même de la sécurité de nos petits. J'avais interdit à l'époque l'utilisation totale, parce que c'était très très dangereux et que je ne pouvais pas le condamner moi-même, ce n'était pas mes installations, en mettant du grillage. Il y a eu des années, c'était vraiment très très dangereux. Merci.

Mme MONSEIGNE : Nous regarderons. Peut-être que nous aurons un dossier de consultation qui sera intéressant, si nous avons un peu de marge. OK. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? Je vous propose de mettre au vote cette autorisation de programme et crédits de paiement. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Dossier N°29-2022 – Dépenses nouvelles d’investissement – Autorisation d’engager et de mandater
(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)**

Par application des dispositions de l’article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser madame le maire, par anticipation sur l’adoption du budget primitif, à engager, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les délibérations prises à ce titre doivent préciser l’affectation des dépenses autorisées, c’est-à-dire leur nature et leur ventilation par chapitre et par article, ainsi que leur montant.

Enfin, les crédits effectivement engagés sur la base de ces autorisations doivent être repris au budget primitif de l’exercice.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d’autoriser madame le maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles d’investissement suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre - Article	Objet de la dépense	Tiers	Montant TTC
204 - 2041512	Remplacement d'un candélabre route de Libourne	SDEEG	2 169,49 €
21 - 2135	Installation d'un transformateur (protection électrique) pour chaudière salle Dantagnan	Alliaserv	958,81 €
21 - 2135	Mise en place d'une bouteille de mélange sur circuit de chauffage à l'école B. Cabanes	Alliaserv	4 305,60 €
21 - 2135	Installation de 2 spots à led sur cheminement stade Arnaudin	Nau Elec	443,93 €
21 - 2135	Remplacement du portail du bassin de rétention des eaux pluviales à la Plaine des Sports	Tardy	4 536,00 €
21 - 21534	Remplacement de bornes led sur cheminement vers boulodrome à la Plaine des Sports	Lacis	4 480,80 €
21 - 21568	Remplacement poteau incendie rue Georges Brassens	Sogedo	2 380,74 €
21 - 2183	Remplacement disque dur sur ordinateur PVE de Police Municipale	Sys 1	348,00 €
21 - 2188	Remplacement des filets de tennis à la Garosse	Casal Sport	677,60 €
21 - 21311	Fourniture, pose et réfection de volets en mairie	Hostin	6 072,00 €
21 - 21311	Décapage de volets de la mairie	DU2F	5 990,40 €
		Total :	32 363,37 €

Soit 8,77 % (y compris DNI votées en séance du CM le 31/01/2022) des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2021, hors remboursement du capital de la dette.

Mme MONSEIGNE : Dossier numéro 29, ce sont les dépenses nouvelles d’investissement. Nous avons déjà délibéré lors du dernier conseil municipal sur des dépenses nouvelles d’investissement. Le budget n’est pas voté, il le sera au prochain conseil municipal, mais la loi et l’article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet d’engager des dépenses d’investissement sur le budget principal. Ce ne sont pas de grosses dépenses. Il y a le remplacement d’un candélabre route de Libourne qui a été cassé, l’installation d’un transformateur pour chaudière d’une salle municipale – il n’y a plus de chauffage dans la salle Dantagnan. Ensuite, nous avons aussi un problème de chauffage à Bertrand Cabanes donc là, c’est un peu plus important, la dépense est de 4 305,60 euros, l’installation de deux spots à LED sur le cheminement du Stade Arnaudin, pourquoi ? Parce que l’internat du lycée va être livré au printemps et que les élèves du lycée, même s’ils sont grands, vont devoir se rendre à pied, le matin et le soir dans l’internat, et que la communauté scolaire et les surveillants nous ont demandé d’aménager le cheminement vers l’internat avec la meilleure sécurité possible.

Nous leur avons dit qu'ils allaient devoir traverser le stade Arnaudin, puisque là c'est en sécurité, ensuite, ils auront juste à traverser les allées de Verdun et suivre le trottoir protégé, donc il y a un cheminement qui va être aménagé, qui sera aussi aménagé sur l'actuel parking du gymnase qui va être totalement repris. Mais il manque un petit point d'éclairage au milieu du stade Arnaudin, parce qu'il y a de l'éclairage à l'entrée, au niveau du Dojo, et à la sortie, au niveau des pompiers. Nous allons satisfaire les demandes de madame la proviseure et de la communauté éducative, enfin en tout cas, la vie scolaire, et installer deux spots pour que le cheminement soit éclairé en totalité. Ce sera notre contribution à la vie du lycée.

Pour le reste, il y a le remplacement d'un portail, c'est un portail qui est à la Plaine des Sports, qui avait été volé, parce que cela se vole aussi les portails, que nous allons remplacer. Les assurances nous remboursent. Il y a aussi un remplacement de poteau d'incendie qui était cassé, du matériel, et la fourniture et la pose des volets de la mairie. Pour votre information, il y a effectivement des volets qui sont à reprendre, il y en a d'autres qui sont à décaper, parce que nous avons encore des volets en bois et des persiennes. L'idée c'est de permettre à nos agents de les repeindre avant d'engager les travaux dans les écoles. Aujourd'hui, ils sont sur la trésorerie, et après l'été, c'est le genre de travaux qu'ils ne peuvent plus faire.

Est-ce que vous avez des questions sur ce tableau ? Il y en a pour 32 363,37 euros. S'il n'y a pas de question, je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N°30-2022 – Fonds de Solidarité pour le Logement (GIP/FSL) – Participation (Rapporteur : Véronique LAVAUD)

La loi n° 2004-809 (article 65) du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a confié au département la responsabilité du FSL et la prise en charge des impayés d'énergie, d'eau et de téléphone.

Pour les communes adhérentes au dispositif, la participation pour 2022 est fixée comme suit :

- 0,42 € par habitant pour le fonds logement
- 0,20 € par habitant pour le fonds énergie

Population totale officielle (source INSEE) au 1^{er} janvier 2022 : 12 553 habitants

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser madame le maire à :

- signer la convention financière avec le groupement d'intérêt public chargé de gérer les fonds d'aides aux impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- procéder au mandatement des participations communales suivantes :
 - o 5 272,26 € pour le fonds logement
 - o 2 510,60 € pour le fonds énergie

-Dépenses portées à l'article 6281 du budget-

Mme MONSEIGNE : Je vais enfin laisser la parole à Véronique LAVAUD sur le FSL.

Mme LAVAUD : Merci, madame le maire. Il s'agit de voter une subvention que nous voyons tous les ans puisque nous sommes adhérents à ce groupe d'intérêt public, le FSL. La loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié au département la responsabilité du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et la prise en charge des impayés d'énergie, d'eau et de téléphone fixe (pas de portable). Pour les communes adhérentes au dispositif, la participation pour 2022 est fixée comme suit : 0,42 euro par habitant pour le fonds logement et de 0,20 euro par habitant pour le fonds énergie. Nous nous basons sur la population recensée au 1^{er} janvier 2022. Le nombre d'habitants sur la commune est de 12 553 habitants. Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser madame le maire à signer la convention financière avec le groupement d'intérêt public chargé de gérer les fonds d'aides aux impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, et de procéder au mandatement des participations communales suivantes : pour la somme de 5 272,26 euros pour le fonds logement et de 2 510,60 euros pour le fonds d'énergie.

Pour votre information, j'ai regardé les chiffres de l'an passé et au niveau des demandes, cela n'a guère évolué entre 2020 et 2021. Les demandes ont même diminué de 2020 à 2021, sachant qu'EDF a maintenu son chèque-énergie, et que pour cette année le chèque énergie est reconduit et qu'il sera versé en avril prochain pour les plus fragiles consommateurs et clients d'EDF.

Mme MONSEIGNE : Merci, Véronique. Je ne sais pas s'il y a des questions sur le FSL. Oui, Olivier FAMEL.

M. FAMEL : Oui, madame le maire, dans la convention, il serait souhaitable, voire même utile, dans l'article 2, il est stipulé que la commune sera destinataire du bilan des interventions mises en œuvre par le Fonds de solidarité pour le logement sur son territoire. Sauf erreur de ma part, je ne crois pas l'avoir vu l'année dernière. C'est une certitude, je ne le vois pas cette année, donc je souhaiterais que quand les délibérations nous parviennent, nous puissions avoir les documents exhaustifs et la totalité des éléments qui nous permettent effectivement de délibérer.

Mme MONSEIGNE : Véronique ?

Mme LAVAUD : Oui. C'est le nombre de ménages qui ont bénéficié de l'aide, c'est cela que vous voulez ?

M. FAMEL : Ce que je souhaite, c'est d'avoir le bilan des interventions mises en œuvre par le Fonds de Solidarité puisque visiblement il y a un rapport annuel. Je souhaiterais que l'ensemble des élus composant cette assemblée puisse avoir ce document.

Mme LAVAUD : D'accord. Parce que, le bilan du département, nous ne l'avons pas forcément. Je pense que le Département peut nous le fournir. Moi, ce que j'ai en ma possession – et les services – c'est le nombre de personnes et de ménages sur la commune de Saint-André-de-Cubzac qui ont pu bénéficier des aides du FSL. Par exemple, là j'ai 2020, nous avons eu 51 ménages qui ont pu bénéficier du fonds énergie pour la somme de 24 444 euros, ensuite, le fonds d'eau, 43 ménages pour la somme de 11 876,61 euros, et pour l'aide au loyer avec l'accès maintien, mise de garantie, 61 ménages pour la somme de 25 202,70 euros. Mais, comme ce fonds est aussi basé sur la solidarité, vous pouvez faire le compte, cela ne va pas correspondre à la somme que nous allouons. Mais c'est le principe d'un fonds commun.

M. FAMEL : Alors, j'entends et je vous remercie de ces chiffres. Ce que je souhaiterais, c'est que ces chiffres, qui sont connus par vous-même et la majorité, je me doute, puissent être diffusés dans les éléments. Si nous n'avons pas les rapports des départements, c'est à déplorer, parce que cela veut dire qu'ils n'honorent pas la convention, ce qui me semble un peu singulier, mais a minima, c'est que nous ayons ces éléments, parce qu'aujourd'hui, on vote, on va voter sur des éléments que nous n'avons pas. Je suis très content que nous puissions subvenir sur le maximum de foyers qui sont dans le besoin en tout cas, et aujourd'hui, force est de constater que nous avons à délibérer sur une convention et je n'ai pas de nombre aujourd'hui. Que nous soyons déficitaires par rapport à ce que nous mettons dedans, c'est le principe de solidarité, cela ne pose aucun problème.

Mme MONSEIGNE : C'est vrai que nous recevons du département, alors nous l'annexerons, c'est vrai nous avons une fiche Saint-André-de-Cubzac : il y a le fonds énergie avec le nombre de demandes et le montant alloué, et le fonds eau. Donc effectivement, il suffit d'annexer la fiche. Ce sont deux lignes que nous annexerons. D'habitude, Véronique le reçoit et en donne lecture, mais nous l'annexerons, ce n'est pas compliqué.

Sur le FSL, s'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de délibérer. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N°31-2022 – Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs 2023 (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)
--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-16 ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 1987 et du 14 mai 2018 instituant la TLPE ;

Vu l'article L.2333-12 du code général des collectivités territoriales qui prévoit la revalorisation annuelle des tarifs de référence de la TLPE ;

Vu le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (+ 2,8 %) ;

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs d'application de la TLPE sur le territoire communal pour l'année 2023, comme suit :

	Tarifs 2020	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2023
Dispositifs publicitaires			€/m²
Enseignes			
Surface > 7 m ² et ≤ 12 m ²	16,00	16,20	16,70
Surface > 12 m ² et ≤ 50 m ²	32,00	32,40	33,40
Surface > 50 m ²	64,00	64,80	66,80
Publicités et pré-enseignes non numériques			
Surface ≤ 50 m ²	16,00	16,20	16,70
Surface > 50 m ²	32,00	32,40	33,40
Publicités et pré-enseignes numériques			
Surface ≤ 50 m ²	48,00	48,60	50,10
Surface > 50 m ²	96,00	97,20	100,20

Il est précisé que la recette sera inscrite au compte 7368 du budget principal.

Mme MONSEIGNE : Le dossier 31, la TLPE, il s'agit de délibérer sur les tarifs de TLPE 2023. Le code général des collectivités territoriales prévoit la revalorisation annuelle des tarifs de référence de la TLPE et ces tarifs sont indexés sur l'indice des prix. Aujourd'hui, l'indice des prix à la consommation, hors tabac, c'est 2,8 %. Il est donc proposé d'augmenter les tarifs de la TLPE de 2,8 % et de passer, pour les plus petites surfaces, de 16,20 euros à 16,70 euros, et pour les surfaces supérieures à 50 mètres carrés, de 97,20 euros à 100,20 euros. Oui, Monsieur FAMEL.

M. FAMEL : Juste une observation, qui est indépendante de cette assemblée. Je trouve regrettable que le gouvernement actuel augmente son pourcentage, me semble-t-il, un peu fort, cette taxe sur les publicités extérieures. Il aurait peut-être été de bon ton, à la fin de cette pandémie, espérons que ce soit la fin, dans cette période un peu compliquée, de donner une bouffée d'oxygène financière aux petits commerçants. Je ne parle pas que des grandes enseignes, je connais votre rhétorique sur les grands payeurs, puisque ce sont les grandes enseignes, moi je pense plutôt à nos petits commerçants.

Mme MONSEIGNE : D'abord, la TLPE est un impôt volontaire. Ceux qui ne veulent pas payer, il suffit d'enlever les enseignes, les enseignes et les pré-enseignes. Ensuite, je pense que 90 % des petits commerçants de Saint-André-de-Cubzac ne payent pas la TLPE, parce qu'ils ne sont pas idiots, et donc ils ont une enseigne avec le commerce. TEMPO MOD, je n'en sais rien, je ne vais pas les citer, ou ceux qui sont dans le cours Clémenceau par exemple, il n'y en a aucun qui paye la TLPE. La TLPE, c'est quand même 7 mètres carrés, cela fait de belles enseignes. Nous en avons quelques-uns dans le centre-ville, mais ce sont essentiellement des garages ou des commerces où effectivement, toutes les vitrines sont peintes, et ce sont souvent des chaînes, donc cela fait partie de la doctrine de la chaîne et ils ne renoncent pas à la TLPE. Nous avons déjà fait cet exercice au début du Covid avec les services de Fabien HAURET pour regarder et il n'y a pratiquement pas de petits commerces qui payent la TLPE sur Saint-André-de-Cubzac. La moitié des recettes, ce sont les grosses enseignes. Le pire, ce sont les sociétés d'annonces, je ne vais pas citer de nom, mais toutes les pré-enseignes qu'il y a le long des routes : « Vous avez demandé une exonération et si vous ne voulez payer, enlevez vos panneaux, nous, nous ne demandons que cela ». Vous aurez remarqué que depuis la Covid, ils en ont rajouté, parce que nous avons pratiquement tous les mois une nouvelle pré-enseigne sur la D10, les bretelles ou la 137. Oui, Georges MIEYEVILLE et Arnaud BOBET.

M. MIEYEVILLE : Excusez-moi, c'est juste un problème technique. Il me semble qu'il y a, sur les deux dernières parties, publicités et enseignes non numériques, et pour exactement le même en-tête, nous proposons deux tarifs. Est-ce qu'il n'y aurait pas une rédaction un peu fautive ?

Mme MONSEIGNE : C'est vrai. Il y en a une numérique et non numérique. Nous allons corriger, pardon, au temps pour nous. Merci à la sagacité de Georges MIEYEVILLE. La première, c'est non numérique, et la deuxième, c'est numérique, pardon. Monsieur BOBET ?

M. BOBET : La sagacité de Georges a été plus rapide que la mienne.

Mme MONSEIGNE : Véronique LAVAUD.

Mme LAVAUD : Je voulais faire une petite remarque sur les aides aux commerçants du centre-ville, juste rappeler que l'année dernière, vu la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser le repas des aînés. Il a été décidé d'allouer des bons d'achat pour les commerçants du centre-ville. Certes, c'est de l'aide peut-être indirecte, cela a surtout aidé nos aînés qui d'habitude s'inscrivent au repas, mais nous avons quand même donné une somme assez importante et cette année encore, cela a été reconduit. Nous avons tout de même pu organiser le repas et les personnes avaient choix. Nous avons donné à peu près 15 000 euros de bons d'achat, qui ont permis d'être utilisés dans les commerces du centre-ville. C'était juste une petite remarque.

Mme MONSEIGNE : Merci, Véronique, de cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je vous propose donc de délibérer sur les tarifs de la TLPE 2023. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Deux. Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 29 voix pour et 2 abstentions (MM. FAMEL, CHARRIER).

Dossier N°32 - 2022 – Régie de la halte nautique – Budget annexe – Fixation des tarifs 2022 (Rapporteur : Michel ARNAUD)

Mme MONSEIGNE : Je vais laisser la parole à Michel ARNAUD sur les tarifs de la halte nautique, puisque nous les avons passés en SPIC.

M. ARNAUD : Merci, madame le maire. Il s'agit de la fixation des tarifs 2022. Vu la création du SPIC de la halte nautique de Saint-André-de-Cubzac, régie dotée de la seule autonomie financière, par délibération du 2 juillet 2018, et ses statuts approuvés lors de la même séance ;

Vu les avis favorables du conseil d'exploitation de la halte nautique et du conseil portuaire en date du 24 février 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de fixer les tarifs d'utilisation de la halte nautique pour l'année 2022 comme suit :

	TARIFS 2021	TARIFS 2022
Emplacement sur le ponton de la halte nautique	58 € TTC (48,33 € HT) /mètre linéaire/an	60,00 € TTC (50,00 € HT) /mètre linéaire/an
Utilisation du ponton pour accès aux corps morts	21 € TTC (17,50 € HT) /an	21,60 € TTC (18,00 € HT) /an
Emplacement temporaire sur le ponton Pêcheurs	50 € TTC (41,67 € HT) /an pour la saison de pêche	51,50 € TTC (42,92 € HT) /an pour la saison de pêche
Emplacement temporaire au ponton en période estivale * Forfait de 15 jours (renouvelable)	13 € TTC (10,83 € HT) / mètre linéaire	13,00 € TTC (10,83 € HT) /mètre linéaire
Emplacement temporaire au ponton en période hivernale ** Forfait pour toute la période	20 € TTC (16,67 € HT) / mètre linéaire	20,00 € TTC (16,67 € HT / mètre linéaire

*Période estivale : période allant de la mise à l'eau des bateaux (à partir du 16 avril) jusqu'à la sortie des bateaux (jusqu'au 15 novembre).

***Période hivernale : période allant de la sortie des bateaux (à partir du 16 novembre) jusqu'à la sortie des bateaux (jusqu'au 15 avril).*

Mme MONSEIGNE : Merci Michel pour la présentation. Est-ce qu'il y a des questions sur les tarifs ? Juste dire que de toute façon, l'évolution des tarifs a été examinée avec le club nautique et les usagers dans le cadre du SPIC et que l'évolution est fixée sur les trois ou quatre prochaines années. Nous nous étions fixé un cap avec eux dans le cadre du financement des travaux. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de délibérer sur les tarifs de la halte nautique. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N°33 - 2022 – Mise en conformité des voies d'accès à la station d'épuration de Porto – Convention de participation du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement SIAEPA

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

L'extension par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) du Cubzadais-Fronsadais de la station d'épuration de Porto située sur les territoires des communes de Saint-André-de-Cubzac et de Cubzac-les-Ponts permet de traiter les effluents collectés sur les communes de Saint-André-de-Cubzac, Cubzac-les-Ponts, Saint-Gervais, Virsac, Val-de-Virvée, Gauriaguet, Marsas, Peujard, Cubnezais et Cézac. Cette station constitue le point de traitement le plus important du territoire syndical.

La mise en œuvre d'une unité de méthanisation pour le traitement des boues et des graisses assure une production de biogaz injecté dans le réseau local et desservant environ 300 foyers.

L'exploitation d'une telle installation génère nécessairement un flux de véhicules lourds – types camion benne – en direction et au départ de ce site via le Chemin de Labry.

Or, les voiries d'accès ne sont pas calibrées pour un tel flux. Il sera demandé aux poids lourds de suivre un itinéraire en sens unique de la RD1010 depuis Saint-André-de-Cubzac vers Cubzac-les-Ponts pour accéder à la station d'épuration. Toutefois, le renforcement du Chemin de Labry dans le double sens de circulation apparaît indispensable pour la sécurité de circulation des usagers. Le montant estimé des travaux s'élève à 307 667 € TTC.

Le conseil du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais réuni en séance le 4 février 2022, a approuvé les termes de la convention annexée. Le SIAEPA accepte de participer au remboursement des frais de renforcement de la voirie d'accès à la station d'épuration à hauteur de 94.000,00€.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver à son tour les termes de la convention de participation du SIAEPA à la mise en conformité des voies d'accès à la station d'épuration de Porto telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire à signer ladite convention.

Mme MONSEIGNE : La délibération numéro 33. Il s'agit là d'une convention de participation avec le SIAEPA pour financer la reprise d'une partie des voiries, notamment les voiries d'accès à l'équipement du syndicat. Je rappelle, je le disais tout à l'heure, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable a restructuré la station d'épuration pour doubler les capacités de traitement des eaux des ménages et a construit, à côté de la station d'épuration, un méthaniseur qui est aujourd'hui en fonctionnement, qui traite les boues et les graisses de la station, et qui est injecté dans le réseau. Vous avez récemment pu lire dans Sud-Ouest que cela permet d'alimenter presque 300 foyers sur la commune de Cubzac-les-Ponts.

Les voiries ont déjà été dégradées, mais dans les années qui vont venir, les accès à la station d'épuration et les circulations des entreprises qui ramèneront les boues à la station d'épuration, vont se poursuivre et augmenteront même par rapport à ce qu'il se passait sur les années précédentes, puisque la station a une dimension qui a été pratiquement doublée. Ce qu'il avait été convenu avec le SIAEPA, c'est qu'ils puissent contribuer, à la fois pour la commune de Saint-André-de-Cubzac et pour la commune de Cubzac-les-Ponts, à

la reprise de voirie. Une discussion avec le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et le maire de Cubzac, l'idée c'était qu'ils reprennent la moitié des coûts de travaux de reprise de la voirie telle qu'elle était au moment du commencement des travaux. Nous, nous avons souhaité aller plus loin dans nos travaux, donc nous reprendrons les voiries double-sens avec les bords de rive, etc. La participation du SIAEPA ne représentera pas 50 %, mais un peu moins de nos travaux sur le chemin de Labry, mais en tout cas, la convention et les discussions qui se sont tenues avec le SIAEPA sont aujourd'hui honorées et la contribution du SIAEPA aux frais de renforcement de la voirie d'accès est fixée à hauteur de 94 000 euros.

La proposition qui vous est faite, c'est de me permettre de signer la convention avec le SIAEPA pour percevoir cette contribution et ensuite lancer les travaux de reprise du chemin de Labry. Oui, Monsieur FAMEL.

M. FAMEL : J'ai un questionnement. Nous parlons bien d'une route départementale 1010 ? Si tel est le cas, où est le financement du Département ?

Mme MONSEIGNE : Aujourd'hui, les voiries d'accès sont entre la 1010, parce que les entrées des poids lourds arrivent par la 1010, prennent le chemin de Labry. En principe, nous avons essayé de créer un sens de circulation. Nous savons très bien ce qu'il se passe : les camions, après, ils font ce qu'ils veulent. Nous avons beau mettre des sens de circulation, si la police municipale n'est pas là pour leur dire qu'ils ne prennent pas le bon sens... Moi, je ne voulais pas mettre le chemin de Labry en sens unique. Il y a donc un sens de circulation d'entreprise, parce que cela aurait été trop contraignant pour les habitants, notamment de Terrefort, etc. Du coup, nous allons calibrer le chemin de Labry pour le laisser à double sens. Nous savons que si nous le laissons à double sens, nous aurons forcément des camions plus malins que les autres qui, de temps en temps, ne respecteront pas le circuit imposé par le SIAEPA, mais repartiront par le chemin de Labry. Les camions rentrent par la 1010 et ressortent sur la 1010. Mais la 1010 est quand même calibrée pour que les camions passent dessus, ce qui n'était le cas ni du chemin de Labry, ni du chemin de Porto, et encore moins du chemin de la Redoute, qui aujourd'hui, sont dans des états très dégradés. Après, sur le département, cela ne change rien, il y a des camions qui passent tous les jours sur la 1010. Il n'y aura donc pas de travaux sur la 1010.

M. FAMEL : Très bien. Alors sur le chemin de Labry, j'invite le directeur des services techniques à regarder les zones de courtoisie. Cela permettra d'éconduire les camions, pour le coup, parce qu'effectivement, plus nous allons ralentir la fluidité du trafic, plus ces gens qui sont pressés prendront un itinéraire bis sur la route départementale. J'invite, évidemment sous la houlette de sa technicité, à regarder cette zone de courtoisie. Cela marche assez bien.

Mme MONSEIGNE : Après, la commune de Cubzac va contraindre un plan de circulation, parce qu'elle en a marre d'avoir des itinéraires bis qui passent dans le port du Cubzac et à Conseillant, donc dans les zones d'habitation, parce qu'effectivement, les gens quand c'est bouché, essayent d'arriver le plus près possible du pont Eiffel. À partir du moment où les gens ne pourront plus sortir à Cubzac là où ils veulent, je pense que cela diminuera aussi les flux, en tout cas par Terrefort, peut-être pas sur le chemin de Labry, mais là, ils ne vont pas gagner grand-chose, parce qu'entre le Cheval Blanc et le chemin de Labry, je ne vois pas ce qu'ils vont gagner, ni en temps, ni en kilomètres. Oui, Monsieur BOBET.

M. BOBET : Madame le maire, vous avez parlé d'une discussion avec le SIAEPA pour prendre une participation à 50 %. Nous tombons à 30 %. Je ne vous trouve là-dessus pas très bonne négociatrice. Je trouve un peu fort de café que le SIAEPA, dont je crois savoir que les comptes pourraient supporter, auraient pu supporter une participation à hauteur de 50 % a minima. C'est quand même un petit peu fort de café, même si la méthanisation c'est bien, évidemment, cela n'a rien à voir, mais c'est dans une globalité. Je vais manifester ma mauvaise humeur en m'abstenant de cette délibération, parce que là, vraiment, je trouve que c'est pousser le bouchon un petit peu loin.

Mme MONSEIGNE : Juste pour préciser, dans les discussions que nous avons eues au départ avec le SIAEPA et la commune de Cubzac-les-Ponts, le SIAEPA avait fait chiffrer la reprise du tapis de roulement de l'ensemble des voiries de Saint-André-de-Cubzac et de Cubzac-les-Ponts sur le même format, c'est-à-dire que nous reprenons le tapis que nous avons dégradé. Pour Saint-André-de-Cubzac, je n'ai plus le montant, mais nous étions sur une évaluation des coûts à hauteur de 190 000 euros ou quelque chose comme cela. Eux, ils avaient considéré que nous mettions le chemin de Labry en sens unique, comme Cubzac. Moi, j'ai dit : « Il n'est pas question que nous mettions le chemin de Labry en sens unique, donc nous allons le recalibrer pour

permettre le double sens, qui permette à une voiture de croiser un camion, nous reprenons tous les bords de rive et surtout, reprendre la structure pour permettre cela ». Je ne voulais pas mettre le chemin de Labry en sens unique parce que nous aurions eu des gens de Terrefort dans tous les sens. Ils ne respectent déjà pas le sens unique chemin de Lucias, je ne vois pas comment ils l'auraient respecté chemin de Labry, et cela aurait été très contraignant.

Du coup, nous avons dit, les travaux supplémentaires, parce que nous voulons garder le double sens et que nous voulons restructurer complètement le chemin de Labry, les travaux qui ne sont pas aujourd'hui évalués par le SIAEPA, nous les prenons à notre charge, ce sera une même opération, et nous prendrons les 50 % basés sur le calcul ou en tout cas, l'évaluation du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable. La commune de Cubzac a gardé cette évaluation, donc eux, ils auront 50 % de financement. Nous, nous avons souhaité faire des travaux supplémentaires, en tout cas, d'envergure supplémentaire. C'était une discussion équitable : le traitement est le même à Saint-André qu'à Cubzac. Après, je ne suis pas sûre que le SIAEPA, aujourd'hui et à l'avenir, ait des marges de manœuvre considérables. Je ne suis pas convaincue. Je ne siège pas au SIAEPA, nos collègues qui siègent ne sont pas là, mais je sais que les programmes d'investissement du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable à l'avenir vont être énormes, parce que les exigences de l'Agence de l'Eau vont être importantes aussi sur la restructuration totale des réseaux pour arriver à moins de 10 % de pertes. Je pense donc que tous les Syndicats d'Adduction d'Eau Potable vont devoir faire des travaux d'investissement sur leur réseau absolument considérables. Tout le monde s'y prépare. Je ne connais pas les résultats du SIAEPA pour cette année, mais ils sont accessibles, je pense. Ils sont publics, donc nous pourrions regarder.

M. BOBET : Dont acte sur ce sujet, qui est un sujet, là vous globalisez, vous mettez en touche en disant : « SIAEPA, je ne sais pas s'il y a des moyens », etc. Là n'est pas la question. Nous sommes sur un sujet donné. Effectivement, si la présentation du SIAEPA est assez intelligente, cela s'appelle des négociations : « Moi, je la veux à sens unique, non je ne veux pas, donc si vous ne voulez pas, vous payez les travaux ». C'est quand même fort de café. C'est nous qui décidons si nous mettons à sens unique ou pas, donc dès le départ, le préalable, c'est de dire : « Nous ne mettons pas en sens unique. On doit le refaire parce que vous avez fait cela, vous participez à hauteur de tant ». Voilà, nous avons une possibilité, dans une négociation, d'avancer des cartes. Là, nous partons tout de suite sous la contrainte de dire : « Ah bien non, il faut le mettre en sens unique, ce serait plus facile ». Vous dites : « Non, je ne le mettrai pas », donc vous payez. Ce n'est pas une négociation ça. Moi, je n'appelle pas cela une négociation. Je manifeste donc un petit peu ma mauvaise humeur. Je persiste, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme MONSEIGNE : Monsieur FAMEL ?

M. FAMEL : Oui, je vous remercie. J'aurais juste une petite remarque. En fait, la problématique, vous la connaissez aussi bien que moi, aussi bien que certaines personnes dans cette assemblée. Le choix qui a été fait sur le méthaniseur, qui est vertueux, nous sommes bien d'accord, la réglementation a changé en cours de route, par contre, le modèle économique, pour le coup, lui, n'a pas changé. Nous savons donc tous que nous sommes voués à aller dans le mur à plus ou moyen terme sur cette opération. Je trouve cela dommage parce que c'est de l'argent public, c'est le nôtre, c'est le vôtre, c'est le mien, c'est celui de tout le monde. Il aurait été utile, à part se gargariser pour certains d'avoir fait ces éléments, d'avoir quelque chose qui ne soit peut-être pas rentable, mais en tout cas, qui ne soit pas déficitaire.

Mme MONSEIGNE : Il faudra aussi poser à la question au SIAEPA. Je pense que l'on peut se réjouir de transformer des boues en énergie aujourd'hui, tout le monde nous dit qu'il faut encore plus d'énergie verte. C'est vrai que le modèle économique est compliqué.

M. FAMEL : Je dis la même chose. Je dis que simplement, au moment où nous avons fait le bilan, enfin l'hypothèse économique, et que la barrière d'ajustement a changé, il aurait peut-être fallu aussi changer son positionnement, c'est tout ce que je dis.

Mme MONSEIGNE : D'accord, je ne l'avais pas compris dans ce sens-là.

M. FAMEL : Non, mais là je vais être plus clair. Bien évidemment que c'est vertueux, ce que je dis, c'est qu'effectivement, quand la loi change, il faut s'adapter à la loi et comme nous ne l'avons pas fait, selon toute vraisemblance, nous irons dans le mur dans les années qui suivent.

Mme MONSEIGNE : Nous verrons. Il y aura peut-être des lois qui changeront entre temps. Sur la convention avec le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement, s'il n'y a pas d'autre question, je vais la mettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Trois. Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 28 voix pour et 3 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN).

Dossier N°34 - 2022 – Convention opérationnelle n°33-18-166 d'action foncière pour la redynamisation du quartier de la gare de Saint-André-de-Cubzac conclue avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) – Avenant n°1

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Par délibération du 26 mars 2018, le conseil municipal a autorisé madame le maire à signer une convention opérationnelle pour la revitalisation du centre-bourg avec le Grand Cubzaguais communauté de communes et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

Par délibération du 24 février 2020, le conseil municipal a autorisé madame le maire à signer l'accord de la collectivité sur les conditions d'acquisition et de gestion par l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) des parcelles cadastrées section AC numéros 269 et 458 – situées au sein du périmètre de réalisation, et sur les conditions de réalisation des études préalables par ledit établissement public.

L'étude de requalification du site a été lancée par l'EPFNA. La première phase de diagnostic du site a été présentée à la Commune le 14 octobre 2020. La seconde phase dédiée à la réalisation de scénarios a été présentée à la commune le 23 décembre 2020. Aujourd'hui, les bureaux d'étude se concentrent sur l'approfondissement du scénario retenu.

Ledit établissement poursuit en parallèle ses négociations avec les propriétaires fonciers du périmètre attenant à la Gare en vue d'une acquisition.

La convention opérationnelle, d'une durée de 3 ans en l'absence d'acquisition, arrive à son terme le 07 mars 2022. Afin de poursuivre les opérations de redynamisation du quartier élargi de la Gare telles que notamment le développement des services à la population, la densification des aires de stationnement et de l'habitat et favoriser la mixité des fonctions de ce quartier, il est proposé au conseil municipal de reconduire pour une nouvelle durée de 3 ans la convention opérationnelle avec l'EPFNA.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle conclue avec l'EPFNA tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire à signer ledit avenant.

Mme MONSEIGNE : C'est une reconduction de convention avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine. Je vous rappelle que nous avons une convention qui nous lie avec l'EPF sur le projet, enfin, le quartier de la gare. Nous avons déjà eu une étude et l'idée est que selon les opportunités demain de réaménagement de la gare, nous puissions réaménager la gare conformément à l'étude que nous avons. Pour cela, nous avons confié à la fois l'étude à l'EPFNA, mais aussi notre délégation de droit de préemption. Nous avons avec eux une convention qui a été présentée en 2020 et qui se termine le 7 mars 2022. Si nous voulons continuer à confier le réaménagement de la gare et surtout notre droit de préemption à l'EPF, il fallait renouveler cette convention. Rien de nouveau, aujourd'hui, l'aménagement du quartier, nous sommes en discussion compliquée avec la SNCF qui est propriétaire et qui est restée propriétaire d'un certain nombre, enfin en tout cas des parcelles qui pourraient faire l'objet d'aménagements complémentaires, de parkings de stationnement vélos, etc. J'espère que nous allons aboutir. Ensuite, en suivant, il y aura certainement d'autres aménagements. Monsieur FAMEL ?

M. FAMEL : Navré, ce soir, vous m'entendez plus que d'habitude. Simplement pour savoir ce que nous allons faire, puisqu'effectivement, cela fait trois ans que nous avons porté, dirais-je, connaissance sur un devenir sur ce quartier. Rien n'est fait, donc j'aimerais savoir si nous avons avancé dessus et si oui, quelles sont les avancées. SAMVA sollicite un entretien avec notre collègue pour savoir ce qu'il va se passer dans le centre-bourg, puisqu'il y avait une démarche citoyenne participative, dont acte. Aujourd'hui, force est de constater que nous sommes encore à l'arrêt, mais je n'ai aucun doute que nous allons démarrer sur cette

nouvelle année. J'aimerais donc savoir quels sont les projets qui sont projetés. Vous n'avez peut-être pas la réponse immédiatement, mais si c'est faire de l'acquisition, de la préemption foncière tous les trois ans pour se dire : « On se les garde, on se les garde ». Ce qui est intéressant, c'est de savoir quel est le devenir, parce que ce bâtiment est catastrophique.

Je rebondis sur votre intervention concernant la SNCF. Je trouve scandaleux, et le terme est léger, que les ascenseurs pour les PMR sur les quais de la gare de Saint-André ne soient pas, depuis le début, enfin, je veux dire, si nous devons compter les temps absence et les temps en fonctionnement, je pense que le temps absence est largement supérieur. Je ne veux pas savoir qui fait quoi, je pense que nous avons suffisamment financé à Saint-André ces éléments. Force est de constater qu'aujourd'hui, les personnes à mobilité réduite sont dans l'incapacité de venir sur le quai dans le sens Saint-Mariens/Bordeaux, ou alors, il faut qu'elles passent sur un passage qui n'est pas prévu pour, c'est-à-dire le passage véhicule, et faire du rodéo pour arriver sur le quai. C'est proprement scandaleux. J'aimerais donc que vous puissiez envoyer une injonction à la SNCF. Je vois que vous vous êtes rencontrés il y a peu de temps, qu'il y a eu un vif échange sur un problème d'entretien de qui appartenait à qui. Le problème n'est pas là, c'est aujourd'hui : la personne à mobilité réduite, elle fait quoi ?

Mme MONSEIGNE : Sur le dernier point, d'abord, nous partageons effectivement cette indignation, nous sommes bien d'accord. Nous avons effectivement enfin rencontré un interlocuteur de la SNCF et je remercie Sandrine HERNANDEZ d'avoir demandé à la Région d'intervenir aussi, tellement c'est fatigant. Nous payons et ce sont eux qui décident. Là, nous avons donc enfin un interlocuteur, qui en plus est un directeur. Cet après-midi il m'a renvoyé un message en me disant qu'ils avaient l'étude complémentaire et le rapport, donc nous allons l'avoir. Ils ont déjà trouvé une solution qui existait avant, mais qu'ils n'avaient pas mise en œuvre – pour remettre en fonctionnement les ascenseurs temporairement. Nous allons nous mettre d'accord avec eux. Il y a une intervention à faire peut-être de notre part, mais surtout de la leur, donc je pense que dans pas longtemps enfin j'espère, je croise les doigts, cela sera réglé, mais, et c'est dommage d'en arriver là, il a fallu être vraiment menaçant, faire presque du chantage. C'est dommage. Nous ne pensions pas en arriver à ce niveau-là de menace, mais en tout cas, nous sommes dans la bonne voie, c'est le cas de le dire.

Sur l'étude, aujourd'hui, il y a effectivement un périmètre qui a été défini autour de la gare avec différents niveaux de projets : la question du stationnement et l'extension de la zone de stationnement, l'installation de garages à vélo sécurisés, sur les périmètres potentiellement utilisables, mais qui sont aujourd'hui utilisés par la logistique... L'idée c'est demain, dans l'étude, de pouvoir réutiliser ce foncier logistique si les entreprises partaient et déjà, avoir une étude dessus, parce qu'aujourd'hui, les propriétaires fonciers et immobiliers ne sont pas vendeurs, pour certains, et pour d'autres, à des prix qui sont deux fois l'évaluation que nous a faite l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, donc l'EPF dit : « Nous ne pouvons pas acheter à ce prix-là, c'est deux fois la valeur du marché », parce qu'il faut déjà être propriétaire du foncier ou de l'immobilier pour déployer après. Nous avons la question du stationnement, voire du stationnement en silo si nous n'avons pas la place pour créer du stationnement. En tout cas, ces enjeux-là ont été identifiés par l'EPF, par la communauté de communes et par la commune, parce que les trois portent effectivement le réaménagement de la gare et la Région aussi qui s'associe, mais aujourd'hui, cela ne peut pas avancer parce que nous ne pouvons pas réaménager si nous ne maîtrisons pas le foncier disponible, s'il n'est pas rendu disponible. Nous attendons donc. Sur les extensions de stationnement, par contre, nous sommes toujours dans la discussion avec la SNCF et là, c'est compliqué parce que nous ne voyons pas ce qui les retient de nous autoriser à agrandir le stationnement là où c'est possible et à installer des garages à vélo sécurisés, surtout que c'est nous qui payons, mais comme c'est chez eux, il nous faut l'autorisation. Comme aujourd'hui nous avons un bon interlocuteur, nous allons peut-être pouvoir avancer sur ces dossiers aussi.

Sandrine HERNANDEZ, s'abstiendra sur la convention, parce qu'elle fait partie du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier. Je crois qu'il n'y en a pas d'autres ici.

Mme HERNANDEZ : En effet, je ne prendrai pas part au vote. Sur la remarque sur le dossier de centre-ville de demain, vous dire que ce sera à l'ordre du jour de la prochaine commission urbanisme, lors de laquelle j'aurai plaisir à vous présenter avec Stéphane PINSTON l'avancée du projet et le calendrier prévisionnel.

Mme MONSEIGNE : Je n'avais pas cette information, donc c'est très bien.

Mme HERNANDEZ : Elle n'est pas encore programmée.

Mme MONSEIGNE : Parfait. Sur le renouvellement de la convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : Nous enregistrons le départ d'Hélène, qui donne son pouvoir à Véronique. Merci.

**Dossier N°35 - 2022 – Acquisition de caméras-piétons pour l'équipement de la police municipale – Demande de subvention auprès de la préfecture de la Gironde au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2022 (FIPDR)
(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)**

Les caméras-piétons sont un dispositif réglementaire destiné à apaiser les situations conflictuelles et limiter les incidents entre les citoyens et les policiers municipaux. En outre, elles permettent d'améliorer la protection des agents, de simplifier les procédures de gestion de preuves et de réduire le travail administratif.

Conformément au Code de la Sécurité Intérieure (articles L.241-2 et suivants, articles R.241-8 et suivants) et au décret n° 2019-140 du 27 février 2019, les agents de polices municipales, dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public, de protection de la sécurité des personnes et des biens ainsi que leurs missions de police judiciaire, peuvent procéder, en tous lieux, au moyen de caméras individuelles, à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions, lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident, eu égard aux circonstances de l'intervention ou au comportement des personnes concernées. Ce décret n'autorise pas les Agents de Surveillance de la Voie Publique à être porteurs d'une caméra-piéton.

Fixé sur l'uniforme au niveau du torse ou de l'épaule, le boîtier permet d'enregistrer le son et l'image de l'intervention : il doit ainsi être porté de façon apparente en tout temps, dès que l'agent se trouve sur la voie publique. Cet outil peut être considéré comme un élément de protection individuel.

Par arrêté préfectoral, le préfet autorise la Police municipale à employer des caméras-piétons et à procéder à l'enregistrement audiovisuel de leurs interventions. Un dossier « d'engagement de conformité » est remis à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

La convention de coordination de la police municipale de Saint-André-de-Cubzac et des forces de sécurité de l'Etat du 15 juillet 2021 est modifiée afin de permettre l'acquisition de caméras-piétons.

Le montant de l'achat de quatre caméras-piétons incluant la mise en service, la formation et le logiciel de maintenance est estimé à 5 756,99 € H.T.

A ce titre, la commune peut solliciter une subvention dans le cadre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation de l'équipement de la police municipale. Le taux de subvention est forfaitaire : 200 € par caméra-piéton.

Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation pour l'achat de quatre caméras-piétons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'achat de quatre caméras-piétons pour l'équipement des policiers municipaux ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget primitif 2022 ;
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Acquisition de 4 caméras-piétons et du pack de mise en route	5 756,99 €	Subvention FIPDR	800,00 €
		Autofinancement	4 956,99 €
TOTAL HT	5 756,99 €		5 756,99 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation le dossier de demande de subvention correspondant ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Sur la délibération numéro 35 sur la sécurité, je ne sais pas si je vais la présenter ou Michel ARNAUD. Là, il s'agit de m'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour acheter des caméras-piétons de façon à équiper nos agents de la police municipale. Il est rappelé dans la délibération que les caméras-piétons sont un dispositif réglementaire destiné à apaiser les situations conflictuelles, et limiter les incidents entre les citoyens et les policiers municipaux. C'est un dispositif qui est fixé à l'uniforme au niveau du torse ou de l'épaule, avec un boîtier qui permet d'enregistrer le son et l'image de l'intervention. Il doit être ainsi porté de façon apparente, en tout temps, dès que l'agent se trouve sur la voie publique. Cet outil peut être considéré comme un élément de protection individuel. Par arrêté préfectoral, le préfet autorise la police municipale à employer des caméras-piétons et à procéder à l'enregistrement audiovisuel de leur intervention. Un dossier d'engagement de conformité est remis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés. C'est donc très encadré par la CNIL.

Aujourd'hui, nos agents de police municipale qui, malheureusement, se font insulter ou injurier régulièrement, même parfois menacer, et parfois avec des menaces qui sont mises à exécution, pas cette année, mais nous l'avons vu, ont souhaité bénéficier de cet équipement. Il vous est donc proposé aujourd'hui de les acquérir et de solliciter le FIPDR. Nous allons acheter quatre caméras-piétons pour nos quatre policiers municipaux. C'est un montant estimé à 5 756,99 euros. Nous pouvons espérer 800 euros de subvention. Oui, Monsieur BOBET ?

M. BOBET : Ce n'est pas ce que dit ce tableau et cela m'irait bien si nous ne retenions que la partie recettes avec une subvention du Fonds Interministériel qui passerait à 50 000 euros.

Mme MONSEIGNE : Vous n'avez pas pris le micro, donc nous n'allons pas pouvoir... Reformulez votre question, sinon elle ne sera pas enregistrée.

M. BOBET : Vous allez, j'imagine, transmettre cette délibération au Fonds Interministériel. Si la partie recettes est juste par rapport à la partie dépenses, cela me va, si la subvention du Fonds Interministériel passe à un peu plus de 50 000 euros, puisque nous avons 57 596,99 euros de recettes, cela m'irait pas mal.

Mme MONSEIGNE : Effectivement. Nous avons regardé tout à l'heure et nous n'avons même pas vu. Le bon chiffre, c'est 5 756 euros. Il y a un 9 en trop. Il y a un concours entre Georges MIEYEVILLE, qui avait trouvé la même...

M. MIEYEVILLE : Je change de pied, madame le maire et chers collègues. Comme je ne connais rien à tous ces trucs-là, je voudrais savoir si ces caméras sont totalement autonomes et enregistrent ou si l'enregistrement est déporté vers un logiciel, un appareil installé dans la salle sécurisée. Merci.

Mme MONSEIGNE : Madame ALAPHILIPPE me confirme que les enregistrements sont déportés sur un logiciel. Après, comme pour les caméras de vidéosurveillance, ils sont détruits, en tout cas, nous ne gardons rien et ne sont utilisés qu'à des fins d'une enquête ou d'une instruction, en tout cas d'une formalité auprès de la gendarmerie ou du procureur. Ce dont ils ont besoin, après, c'est de relever le témoignage ou les preuves de l'agression. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de délibérer sur la demande de subvention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<p>Dossier N°36 - 2022 – Itinéraire cyclable sécurisé sur la RD248 en agglomération – Demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du Contrat Ville d'Équilibre (Rapporteur : Michel ARNAUD)</p>
--

Mme MONSEIGNE : Le dossier numéro 36, peut-être Michel ARNAUD pour nous présenter la demande de subvention pour l'aménagement de l'avenue de la République.

M. ARNAUD : Le projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé sur les RD 1010 et 248 entre Cubzac-les-Ponts et Saint-André-de-Cubzac. Cet aménagement consiste en la création d'une piste

cyclable bidirectionnelle unilatérale sur un linéaire de 2.4 km le long de la route départementale 1010, puis d'une voie verte cyclable bidirectionnelle unilatérale d'une largeur de 3m sur un linéaire de 700 ml en bordure de la RD 248 sur la commune de Saint-André-de-Cubzac. Il sécurisera et favorisera les déplacements quotidiens à vélo avec notamment la desserte du pôle multimodal, et permettra la connexion entre les centres-villes de Cubzac-les-Ponts et de Saint-André-de-Cubzac avec les aménagements cyclables de la métropole Bordelaise et l'itinéraire cyclable national V80 « le canal des 2Mers à Vélo ». Cet aménagement s'inscrit également dans le cadre de l'action n°3 du plan départemental du déplacement à vélo visant à favoriser les déplacements cyclables des collégiens, et fait partie des itinéraires cyclables structurants validés dans le schéma directeur des itinéraires cyclables de Grand Cubzaguais communauté de communes.

Les travaux de réalisation de la voie verte sur un linéaire de 700 ml le long de la RD 248 avenue de la République projetés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-André-de-Cubzac sont estimés à 298 213,93 € HT, et inscrits au « Contrat Ville d'Equilibre » conclu entre la commune et le conseil départemental. Ce dernier est susceptible d'apporter son aide au financement des travaux au titre du point I-2-A « aménager les infrastructures pour faciliter les déplacements doux et alternatifs ». Le taux de subvention pourrait atteindre 50 % du montant HT des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du conseil départemental au titre de la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser l'opération sus-indiquée ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 ;
- arrête le plan de financement comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Voie verte de 700 ml le long de la RD 248 avenue de la République	298 213,93 €	Subvention du Conseil départemental	149 106,00 €
		Autofinancement	149 107,93 €
TOTAL HT	298 213,93 €	TOTAL HT	298 213,93 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental, et à signer tous documents afférents à cette opération ;
- précise qu'il s'engage à intégrer des critères de développement durable dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

Mme MONSEIGNE : Merci Michel ARNAUD. Vincent POUX, qui a suivi ce dossier dans le cadre de la mobilité avec la communauté de communes n'est pas là, mais suite aux discussions avec le conseil départemental et la communauté de communes, ce tronçon est bien inscrit dans le schéma cyclable du Grand-Cubzaguais. L'idée c'est de pouvoir lancer les travaux cette année pour aménager. Cubzac fera sa part, travaille sur la partie entre le pont Eiffel et la sortie du centre-ville, et restera au centre routier départemental à traiter la question de la RD 1010. Ce sera plus compliqué. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Oui, alors elle sera de quel côté ? Parce qu'il ne faudrait pas qu'elle croise les camions méthaniers du chemin de Labry.

Mme MONSEIGNE : La voie se fait côté droit en descendant, côté Est, parce que l'idée est quand même d'aller à la gare de ce côté-là. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de question, donc je vous propose de délibérer sur la demande de subvention au département pour le réaménagement de la RD248. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<p>Dossier N°37 - 2022 – Règlement intérieur des marchés publics – Modification (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)</p>

La directive 2004/18/CE du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, prévoit que les seuils communautaires applicables aux marchés publics soient révisés tous les deux ans pour tenir compte de la fluctuation des cours monétaires.

Les règlements européens 2021/1950, 2021/2051, 2021/1952 et 2021/1953 de la commission européenne du 10 novembre 2021, publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne le 11 novembre 2021, modifient les seuils applicables aux procédures formalisées pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Par conséquent, les articles 1 et 8 du règlement Intérieur des marchés publics de Saint-André-de-Cubzac ainsi que son annexe doivent être modifiés.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'adopter le règlement intérieur des Marchés Publics modifié, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Mme MONSEIGNE : On arrive à la dernière délibération, et il s'agit d'une modification du règlement intérieur des marchés publics. Vous le savez, les seuils de marchés publics évoluent régulièrement. La directive 2004/18 du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, prévoit que les seuils communautaires applicables aux marchés publics soient révisés tous les deux ans pour tenir compte de la fluctuation des cours monétaires.

Les règlements européens de la Commission européenne du 10 novembre 2021, publiés au JO de l'Union européenne le 11 novembre 2021, modifient les seuils applicables aux procédures formalisées pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. Par conséquent, les articles 1 et 8 du règlement intérieur des marchés publics, qui sont annexés, vont être modifiés.

À l'article 1, les marchés publics de travaux, alors apparemment, il y a une erreur sur la rédaction du règlement intérieur. En tout cas, il y a deux montants qui sont un peu différents. Les bons montants : pour les marchés publics de travaux d'un montant inférieur à 5 382 000 et les marchés publics de fournitures et services d'un montant inférieur à 215 000 euros hors taxe, pour ceux-là, il sera possible de recourir à une procédure dont le formalisme est détaillé aux articles L 2124-1 et R2124-1 et suivants du Code de la commande publique.

Nous avions avant des seuils à 5 350 000 euros, qui sont relevés à 5 382 000, et des seuils pour les fournitures à 214 000, qui sont réévalués à 215 000. C'est tout, il n'y a que les seuils qui changent. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, donc je vous propose d'adopter cette modification du règlement intérieur des marchés publics. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Décisions du maire

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 03 en date du 3 février 2022 d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'un matériel roulant de type tracteur de voirie à l'entreprise AGRI 33 SAS située à CESTAS (33610). Le marché est conclu pour un montant de 76 000,00 € HT soit 91 200,00 € TTC.

Décision n° 05 en date du 24 janvier 2022 d'accepter le règlement des indemnités proposé par la société SMACL située à NIORT (79031), d'un montant de 1 707,47 €, au titre de la garantie « dommages aux biens » afin de procéder à l'indemnisation des biens endommagés suite au vol du portail de la plaine des sports survenu dans la nuit du 05 au 06 juin 2021.

Décision n° 06 en date du 24 janvier 2022 de renouveler l'adhésion à l'association des Petites Villes de France pour l'année 2022. La commune versera la somme de 1 380,83 euros au titre de la cotisation pour l'année 2022.

Décision n° 26 en date du 2 février 2022 de reconduire l'accord-cadre relatif à la fourniture de signalisations verticales, notifié le 26 avril 2021 à l'entreprise SIGNAUX GIROD SA située à MOREZ (39401), pour la première fois du 26 avril 2022 au 25 avril 2023.

Décision n° 27 en date du 21 janvier 2022 de délivrer une concession trentenaire d'une superficie de 3,78 m², dans le cimetière communal. La concession n° 65542 est accordée moyennant la somme de 255,00 € pour la période allant du 21 janvier 2022 au 20 janvier 2052.

Décision n° 28 en date du 18 janvier 2022 de délivrer une concession trentenaire d'une superficie de 3,78 m², dans le cimetière communal. La concession n° 65538 est accordée moyennant la somme de 255,00 € pour la période allant du 18 janvier 2022 au 17 janvier 2052.

Décision n° 29 en date du 4 février 2022 de délivrer une concession trentenaire d'une superficie de 3,78 m², dans le cimetière communal. La concession n° 65543 est accordée moyennant la somme de 255,00 € pour la période allant du 21 janvier 2022 au 20 janvier 2052.

Décision n° 30 en date du 7 février 2022 de renouveler l'adhésion à l'association territoires et cinéma pour l'année 2022. La commune versera la somme de 78,00 euros au titre de la cotisation pour l'année 2022.

Décision n° 33 en date du 11 février 2022 de renouveler l'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) pour l'année 2022. La commune versera la somme de 400,00 euros au titre de la cotisation pour l'année 2022.

Décision n° 34 en date du 11 février 2022 de renouveler l'adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport pour l'année 2022. La commune versera la somme de 239,00 euros au titre de la cotisation pour l'année 2022.

Décision n°35 en date du 23 février 2022 de reconduire l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures courantes pour l'entretien des espaces verts et terrains de sport de la commune (lot n° 2), notifié le 16 juin 2020 à l'entreprise LA GRANDE JAUQUE située à MÉRIGNAC (33700), pour la seconde fois du 16 juin 2022 au 16 juin 2023.

Décisions concernant l'exercice du droit de préemption :

DATE DECISION	N° DECISION	N° DIA	PARCELLE CADASTREE	ADRESSE	OBJET DE LA DECISION
17/12/2021	7-2022	DIA 21J0266	Section AD numéro 244	15 rue du Commandant Cousteau	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	8-2022	DIA 21J0267	Section AD numéro 337	40 rue Nationale	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	9-2022	DIA 21J0268	Section D numéro 2694, section D numéro 2704	47 rue Madeleine Braun	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	10-2022	DIA 21J0269	Section AH numéro 112p	18 rue Jean Adien Pioceau	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	11-2022	DIA 21J0270	Section AD numéro 980	96 rue Nationale	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	12-2022	DIA 21J0271	Section A numéro 1450, section A numéro 370	Lande de la Garosse	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	13-2022	DIA 21J0272	Section AO numéro 478	4 rue Ausone	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	14-2022	DIA 21J0274	Section AK numéro 288	306 rue Colette Duval - 24 lotissement Les Terrasses de la Garosse	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	15-2022	DIA 21J0275	Section AI numéro 184	Résidence Hubert de l'Isle - 74 chemin de Patioche	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	16-2022	DIA 21J0276	Section D numéro 3045, section D numéro 3063	ZAC de Bois Milon	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	17-2022	DIA 21J0279	Section AB numéro 1770, section AB numéro 1522	33 B rue de Fonboudeau	Renonce à exercer son droit de préemption

17/12/2021	18-2022	DIA 21J0277	Section D numéro 2473, section D numéro 2492, section D numéro 2504	17 rue Blanche Maupas	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	19-2022	DIA 21J0278	Section A numéro 2574, section A numéro 2582, section A numéro 2584, section A numéro 2590, section A numéro 2583	430 route du Bouilh	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	20-2022	DIA 21J0280	Section AP numéro 190, section AP numéro 173	18 chemin de Lapouyade	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	21-2022	DIA 21J0281	Section AE numéro 1101	Lacaussade	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	22-2022	DIA 21J0282	Section AS numéro 57p	32 chemin du Sablot	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	23-2022	DIA 21J0284	Section AH numéro 516, section AH numéro 518	54 chemin du grand Ormeau	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	24-2022	DIA 21J0285	Section AD numéro 884p	2 passage des Lilas	renonce à exercer son droit de préemption
17/12/2021	25-2022	DIA 21J0286	Section B numéro 1137, section B numéro 1140, section B numéro 1145	700 chemin de Seignan	renonce à exercer son droit de préemption
11/02/2022	31-2022	DIA 22J0004	Section A numéro 365, section A numéro 2206, section A numéro 2207, section A numéro 2208, section A numéro 2209, section A numéro 2210, section A numéro 2211, section A numéro 2213	Zac du Parc d'Aquitaine	renonce à exercer son droit de préemption
113/02/2022	32-2022	DIA 22J0020	Section B numéro 1860, section B numéro 1964	900 route de Salignac	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	38-2022	DIA 22J0001	Section AE numéro 1082	30 avenue de Paris	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	39-2022	DIA 22J0002	Section AH numéro 424	30 avenue de Paris	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	40-2022	DIA 22J0003	Section AB numéro 504, section AB numéro 1790	2 rue des Ecoles	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	41-2022	DIA 22J0005	Section D numéro 2582, section D numéro 2586, section D numéro 2590, section D numéro 2593	49 avenue du Général Leclerc	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	42-2022	DIA 22J0006	Section A numéro 2574, section A numéro 2582, section A numéro 2584, section A numéro 2590p, section A nu- méro 2583p	216 bis rue Nationale	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	43-2022	DIA 22J0007	Section AP numéro 10, section AO numéro 12	266 rue Judaïque	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	44-2022	DIA 22J0008	Section D numéro 2976, section D numéro 3012	1 rue Franklin	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	45-2022	DIA 22J0009	Section D numéro 2043p, section D nu- méro 2046p, section D numéro 2049p	216 bis rue Nationale	renonce à exercer son droit de préemption

28/02/2022	46-2022	DIA 22J0010	Section AB numéro 132	2 rue des Ecoles	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	47-2022	DIA 22J0011	Section D numéro 2956, section D numéro 2958, section D numéro 2964	1 rue Franklin	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	48-2022	DIA 22J0012	Section AH numéro 490	20 rue Ferrère	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	49-2022	DIA 22J0013	Section AN numéro 68, section AN numéro 80	23 avenue du Jeu de Paume	renonce à exercer son droit de préemption
28/02/2022	50-2022	DIA 22J0014	Section D numéro 2930p, section D numéro 2931, section D numéro 2936, section D numéro 2937, section D numéro 2938, section D numéro 2932, section D numéro 2939, section D numéro 2934	216 bis rue Nationale	renonce à exercer son droit de préemption

Mme MONSEIGNE : Je vous remercie de votre présence. Vous avez ensuite l'ensemble des décisions, il ne doit pas y en avoir beaucoup, puis le tableau récapitulatif des DIA concernant l'exercice du droit de préemption. C'est vrai que nous en avons un certain nombre cette année, comme l'année dernière.

L'ordre du jour est épuisé, je vous remercie de votre présence. Le prochain conseil municipal, nous l'espérons, se tiendra un lundi, nous allons revenir à nos habitudes, et dans la salle du conseil municipal habituelle, ce qui nous permettra d'avoir des comptes rendus plus clairs et plus lisibles. Je vous remercie, Monsieur JEANROY, d'être resté jusqu'au bout, merci à nouveau pour votre compagnie et votre collaboration.

— Séance levée à 21 heures 05 —